



CUSM – Campus de la Montagne

Étape préliminaire

**Impacts des travaux de modernisation
sur les ailes D et E niveaux, 4 à 11 et 17 à 19**

25 novembre 2008 – révision 0



Description des impacts des travaux de modernisation sur les ailes D et E existantes

Il est à noter que le contenu de ce document demeure non exhaustif et est sujet à des changements en fonction de l'évolution des lots 1 à 4 et suivant la réception des informations encore requises et des expertises en cours .

Objectifs du document

Le présent document fait suite à l'émission du précédent « Impacts des travaux de modernisation sur l'aile C existante ». Il a pour but de regrouper les informations concernant les travaux à réaliser dans le cadre du projet de modernisation du site de la Montagne et qui auront un impact direct sur les installations existantes dans les ailes D et E. Des documents similaires couvriront les travaux requis dans les ailes A, B et L qui font partie du projet de modernisation.

Les plans décrivant ces impacts et leur description pourront être utilisés pour établir la séquence détaillée des travaux et leur échéancier de réalisation. Les impacts sur l'occupation des lieux pourront ainsi être évalués et pris en charge par les intervenants et les usagers de l'Hôpital.

Méthodologie et limitations de l'étude

Des visites partielles des lieux par les professionnels sont en cours pour valider la configuration générale des plans de l'existant reçus de l'établissement et mettre à jour les fonctions actuelles des locaux. Ces visites devront être complétées et pourraient mener à des révisions ponctuelles. Des relevés plus approfondis, et dans certains cas nécessitant une démolition sélective, seront requis pour valider la nature exacte des interventions et leur durée.

Les informations touchant les aspects structuraux, architecturaux, mécaniques et électriques ont été coordonnées et rassemblées pour chaque niveau du bâtiment existant en fonction de chaque lot de travaux prévus au Projet de modernisation. Les dates cibles pour la réalisation des travaux liés à chacun des lots mentionnés correspondent à l'échéancier sommaire des lots (révision 6) en date du 18 novembre 2008, en annexe du présent document.

L'ordonnancement des travaux a été illustré en préconisant leur réalisation la plus tardive possible en fonction des contraintes structurales et électro-mécaniques du projet d'agrandissement, toutefois, certains travaux pourraient être devancés si des prérogatives fonctionnelles ou organisationnelles s'imposaient. De plus, certains travaux structuraux requis dans les ailes D et E sont conséquents à la construction des étages supplémentaires au dessus de l'aile C. L'exécution de ces travaux devra tenir compte des surcharges progressivement ajoutées au cours des lots 1 et 2 de la construction.

La présente étude se limite aux travaux inclus au projet de modernisation et exclut les travaux de maintien des actifs et autres tels que le remplacement des fenêtres, les travaux mécaniques et électriques qui y sont reliés, les travaux de mise aux normes en protection incendie, les systèmes de télécommunication, etc.

Description des travaux

Les travaux requis dans les installations existantes sont les suivants :

- 1- Le renforcement structural des colonnes dû aux surcharges de vent et à la mise aux normes sismique;
- 2- L'installation des freins sismiques;
- 3- La démolition sélective et le ragréage des murs, planchers et plafonds dus aux travaux structuraux et mécaniques;
- 4- Travaux temporaires visant le maintien des moyens d'évacuation des secteurs touchés par les travaux;
- 5- L'installation de conduits pour compléter le système de protection incendie du bâtiment;
- 6- L'installation de nouveaux conduits de drainage sanitaires due au réaménagement des étages D-E 12 à D-E 17;
- 7- L'installation de nouveaux conduits et de relais pour compléter le système de transport pneumatique;

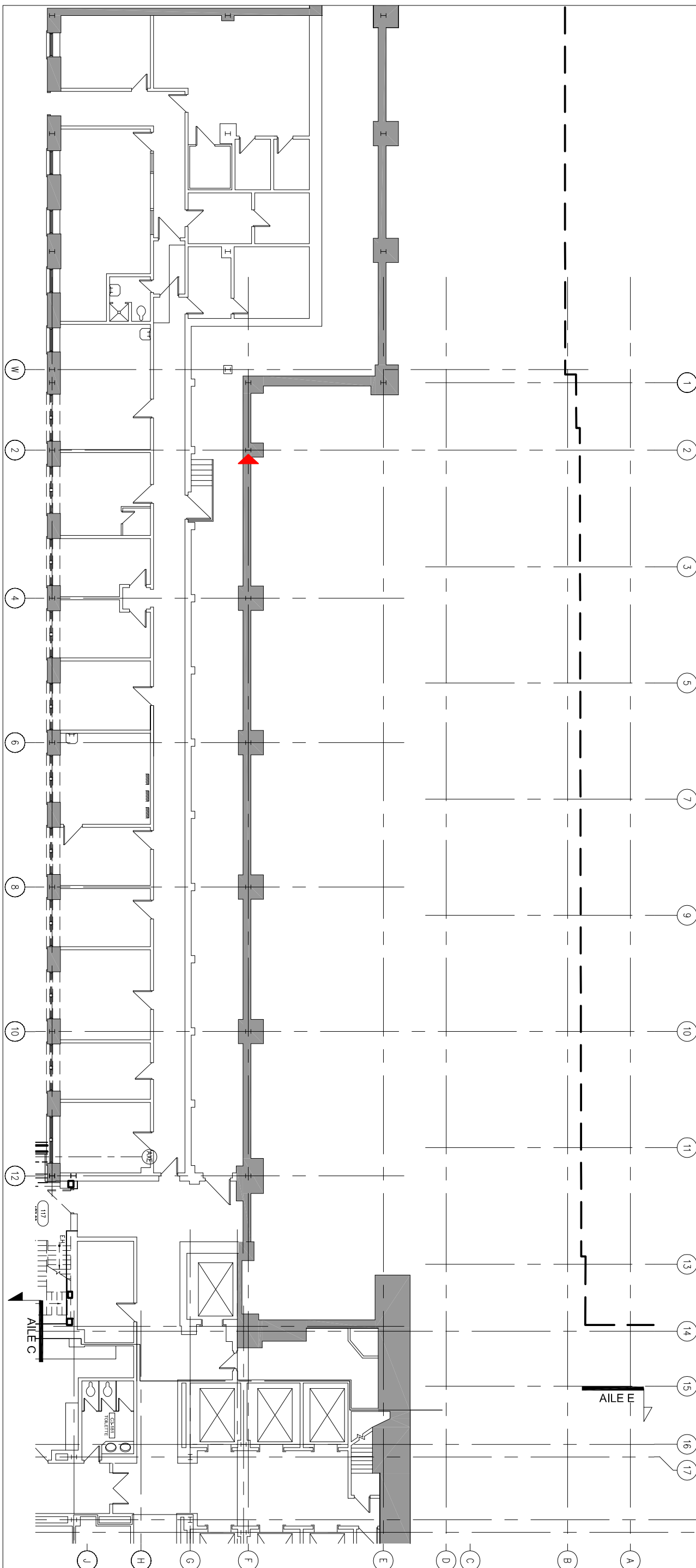
Les travaux mentionnés pourraient entraîner des déplacements de fonctions temporaires ou permanentes, ainsi que des interruptions de services.

Annexes

- A- Photos des locaux existants (à venir);
- B- Échéancier des lots 1 à 4, révision 6, du 18 novembre 2008.

Documents de référence

- Plan Directeur de l'Immobilier;
- Dessins et rapport d'étape concept en date du 3 octobre 2008.



LÉGENDE :

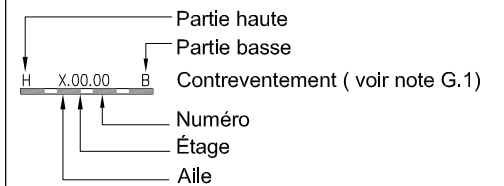


Photo de l'existant (voir annexe 1)

Travaux de renforcement de colonne, réalisés au lot indiqué et du côté de la flèche.

Zone à réaménager au lot indiqué.

Zone de plafond à démolir et à reconstruire.

Zone d'intervention sur le système de transport pneumatique, plafond à démolir et à reconstruire.

LOT 1 *

LOT 2 *

LOT 3 *

LOT 4 *

Au plus 5 ans après l'installation du premier contreventement.

* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots .

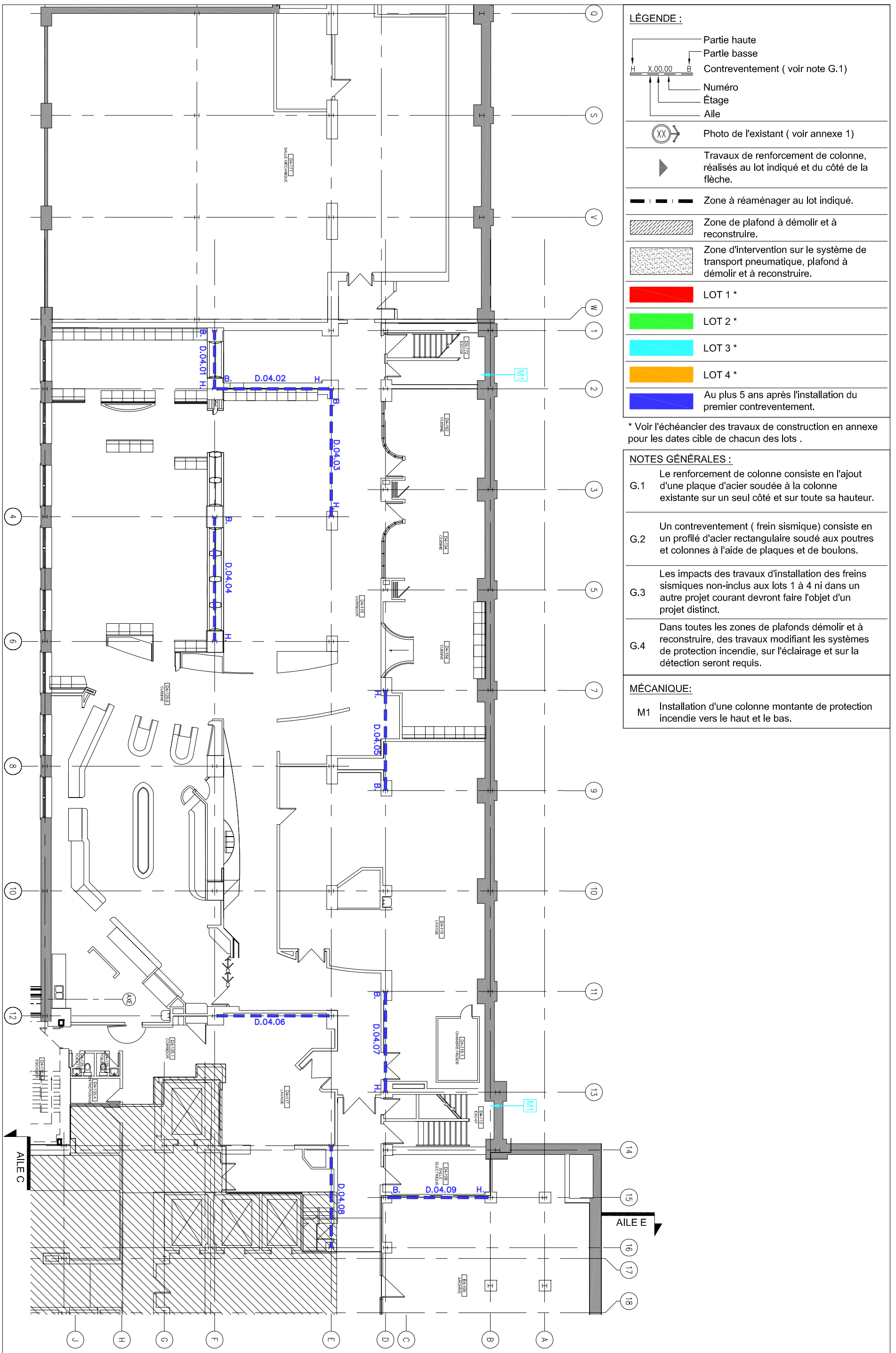
NOTES GÉNÉRALES :

G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.

G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.

G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.

G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.



LÉGENDE :

- Partie haute
- Partie basse
- Contreventement (voir note G.1)
- Numéro
- Étage
- Aile
- Photo de l'existant (voir annexe 1)
- Travaux de renforcement de colonne, réalisés au lot indiqué et du côté de la flèche.
- Zone à réaménager au lot indiqué.
- Zone de plafond à démolir et à reconstruire.
- Zone d'intervention sur le système de transport pneumatique, plafond à démolir et à reconstruire.
- LOT 1 *
- LOT 2 *
- LOT 3 *
- LOT 4 *
- Au plus 5 ans après l'installation du premier contreventement.

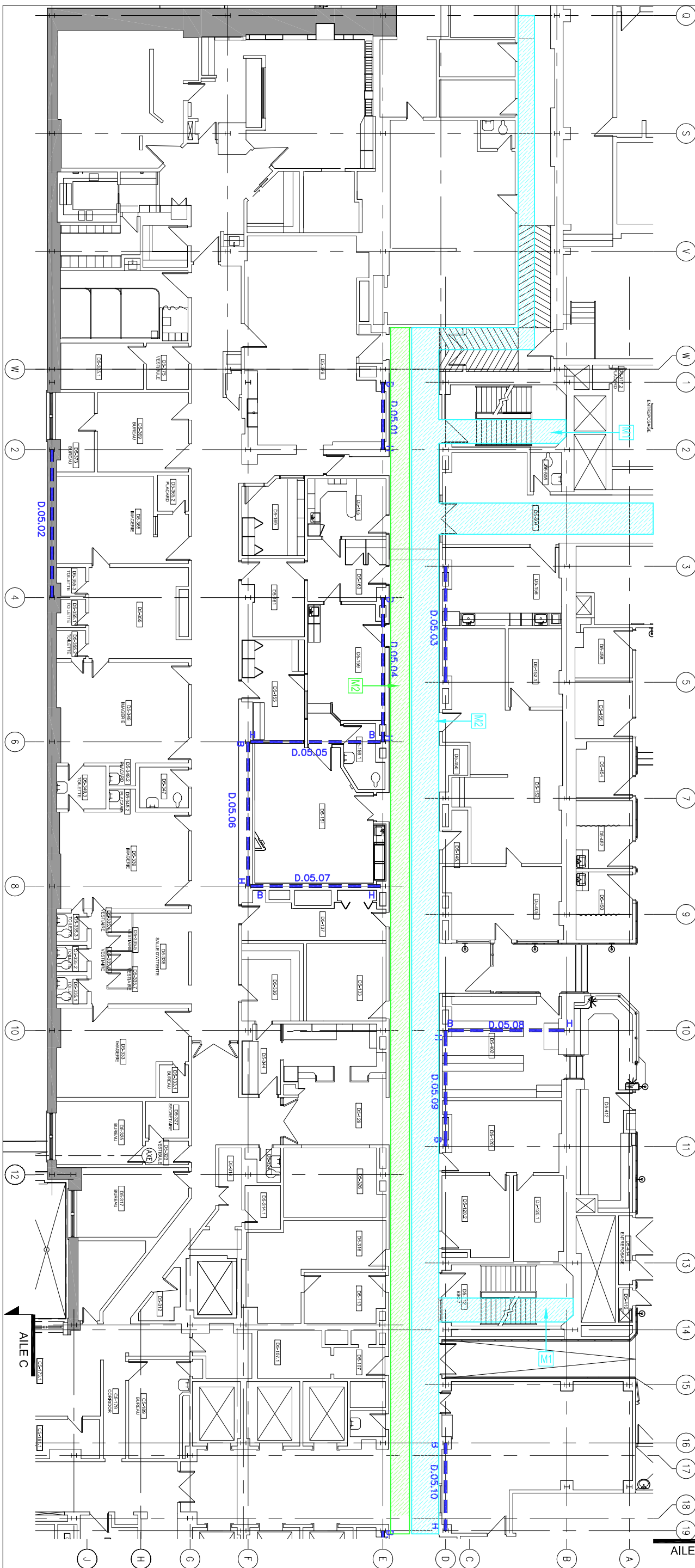
* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots .

NOTES GÉNÉRALES :

- G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.
- G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.
- G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.
- G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.

MÉCANIQUE:

- M1 Installation d'une colonne montante de protection incendie vers le haut et le bas.



LÉGENDE :

- Partie haute
- Partie basse
- Contreventement (voir note G.1)
- Numéro
- Étage
- Aile
- Photo de l'existant (voir annexe 1)
- Travaux de renforcement de colonne, réalisés au lot indiqué et du côté de la flèche.
- Zone à réaménager au lot indiqué.
- Zone de plafond à démolir et à reconstruire.
- Zone d'intervention sur le système de transport pneumatique, plafond à démolir et à reconstruire.
- LOT 1 *
- LOT 2 *
- LOT 3 *
- LOT 4 *
- Au plus 5 ans après l'installation du premier contreventement.

* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots .

NOTES GÉNÉRALES :

- G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.
- G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.
- G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.
- G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.

MÉCANIQUE:

- M1 Installation d'une colonne montante de protection incendie vers le haut et le bas.
- M2 Installation de conduites principales de protection incendie.



LÉGENDE :

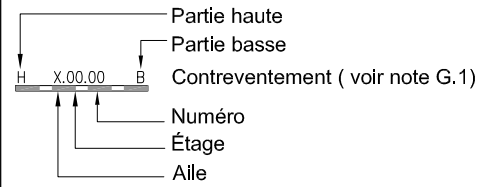


Photo de l'existant (voir annexe 1)

Travaux de renforcement de colonne, réalisés au lot indiqué et du côté de la flèche.

Zone à réaménager au lot indiqué.

Zone de plafond à démolir et à reconstruire.

Zone d'intervention sur le système de transport pneumatique, plafond à démolir et à reconstruire.

LOT 1 *

LOT 2 *

LOT 3 *

LOT 4 *

Au plus 5 ans après l'installation du premier contreventement.

* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots.

NOTES GÉNÉRALES :

G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.

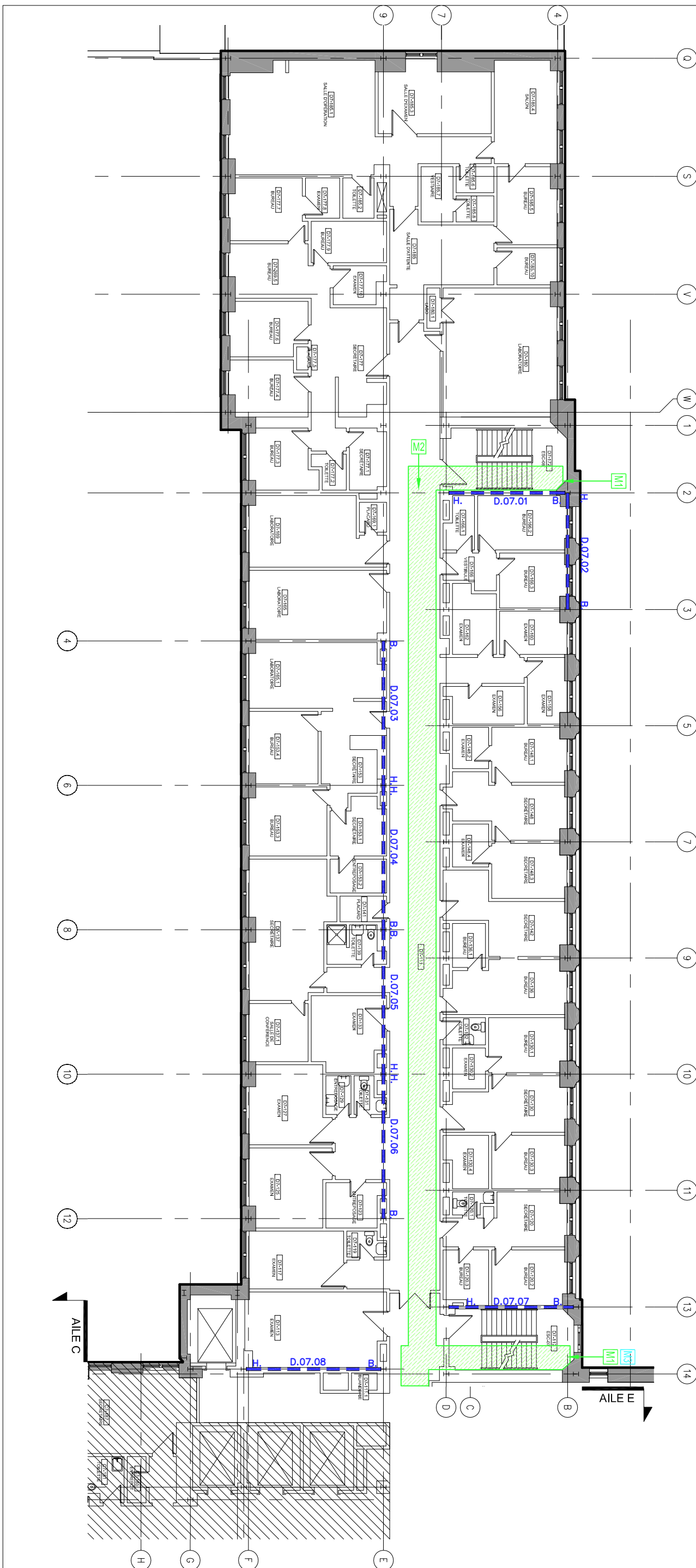
G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.

G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.

G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.

MÉCANIQUE:

M1 Installation d'une colonne montante de protection incendie à partir du niveau 5.



LÉGENDE :

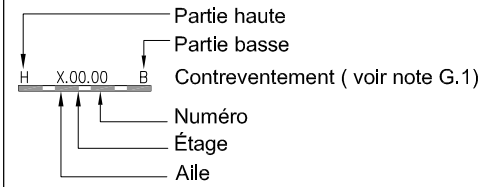


Photo de l'existant (voir annexe 1)

Travaux de renforcement de colonne, réalisés au lot indiqué et du côté de la flèche.

Zone à réaménager au lot indiqué.

Zone de plafond à démolir et à reconstruire.

Zone d'intervention sur le système de transport pneumatique, plafond à démolir et à reconstruire.

LOT 1 *

LOT 2 *

LOT 3 *

LOT 4 *

Au plus 5 ans après l'installation du premier contreventement.

* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots.

NOTES GÉNÉRALES :

G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.

G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.

G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.

G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.

MÉCANIQUE:

M1 Installation d'une colonne montante de protection incendie à partir du niveau 5.

M2 Installation de conduites principales de protection incendie.

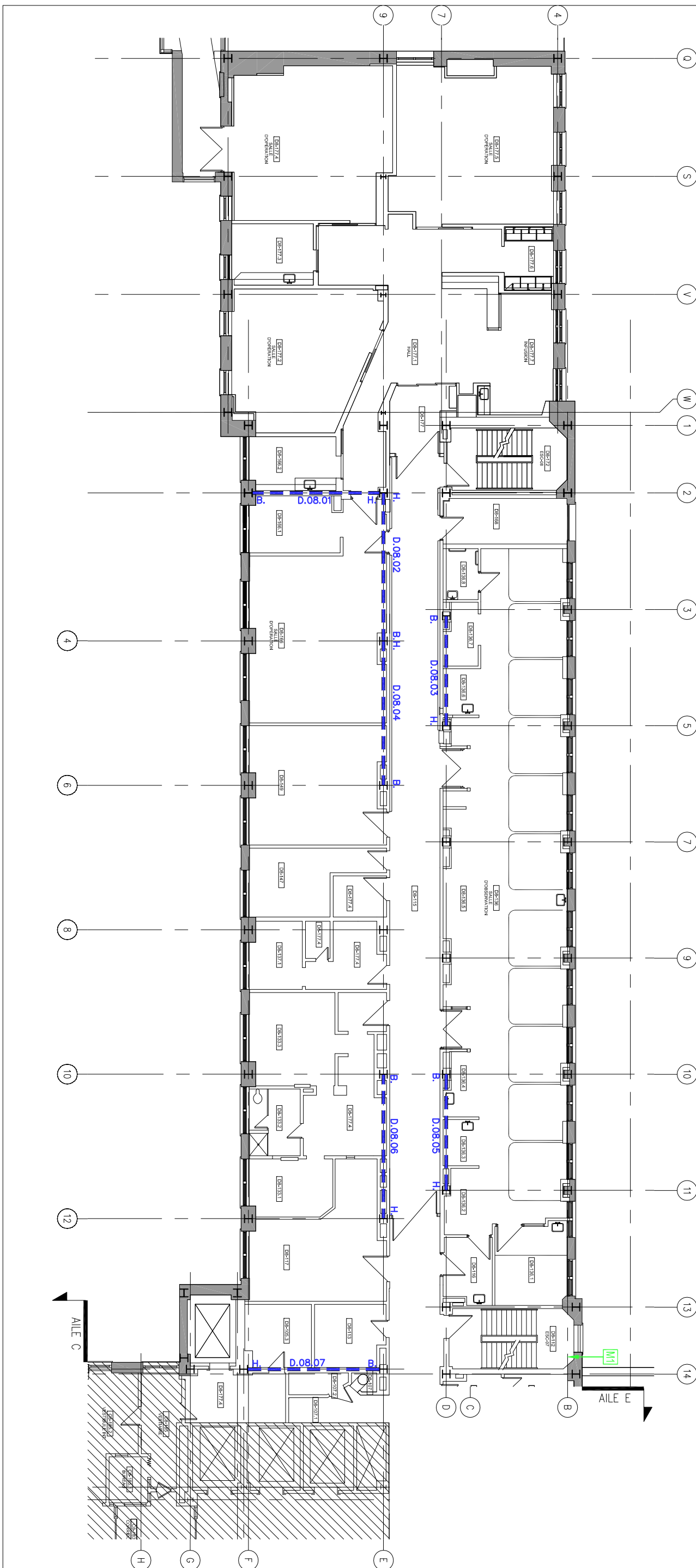
M3 Raccordement de la canalisation à la colonne montante.

ÉLECTRIQUE:

E3 Éclairage et détection à modifier dans les zones de plafond touchées par les travaux.

STRUCTURE ET PARASISMIQUE:

S1 Les travaux structuraux (freins sismique et renforcements de colonnes, s'il y a lieu) sont inclus à un projet courant de l'hôpital.



LÉGENDE :

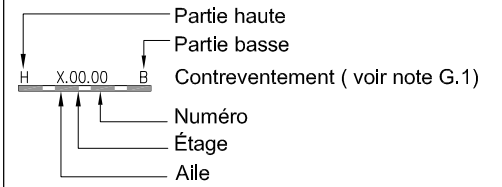


Photo de l'existant (voir annexe 1)

Travaux de renforcement de colonne, réalisés au lot indiqué et du côté de la flèche.

Zone à réaménager au lot indiqué.

Zone de plafond à démolir et à reconstruire.

Zone d'intervention sur le système de transport pneumatique, plafond à démolir et à reconstruire.

LOT 1 *

LOT 2 *

LOT 3 *

LOT 4 *

Au plus 5 ans après l'installation du premier contreventement.

* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots .

NOTES GÉNÉRALES :

G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.

G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.

G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.

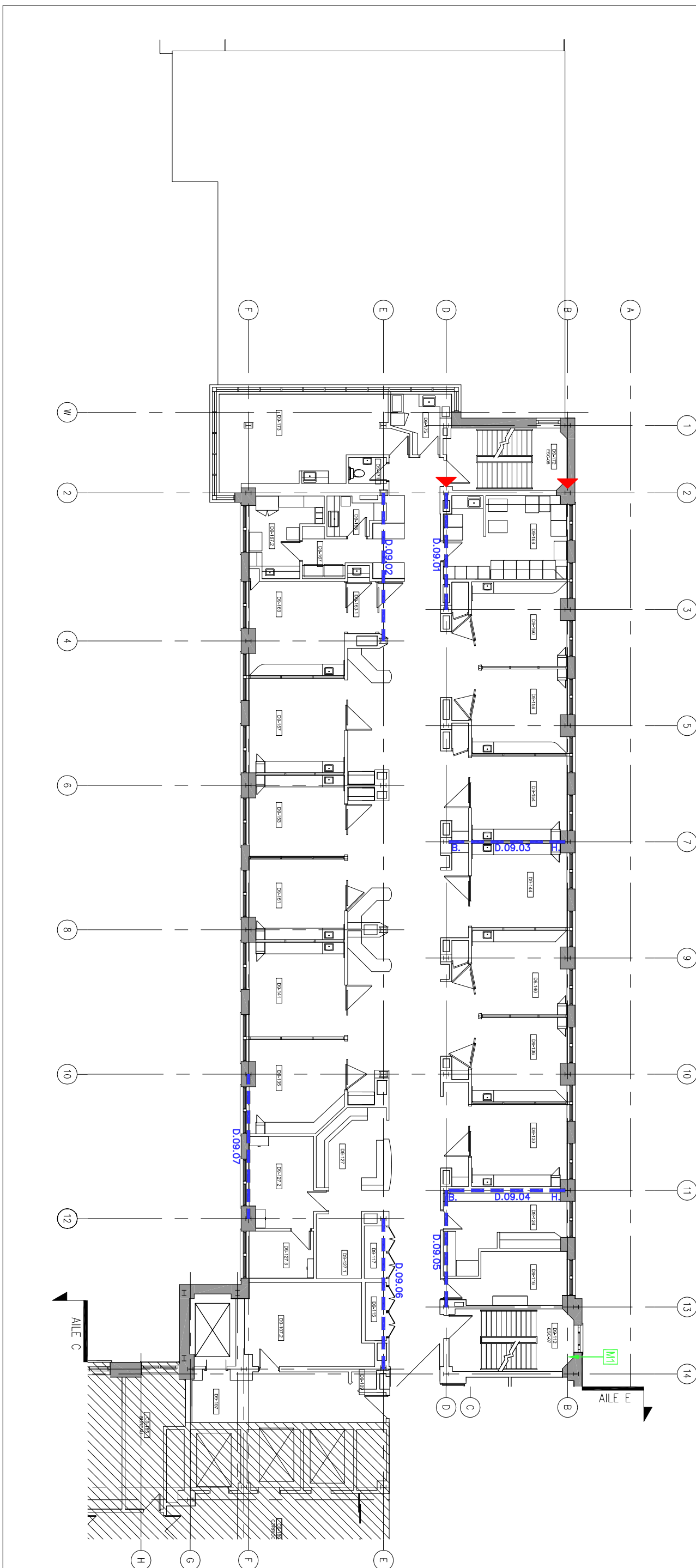
G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.

MÉCANIQUE:

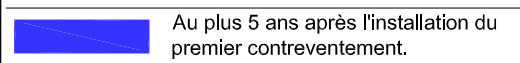
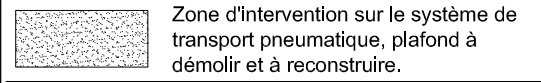
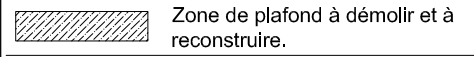
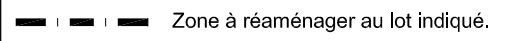
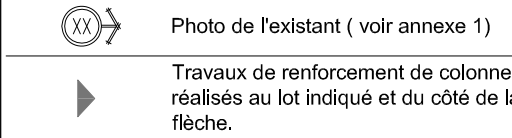
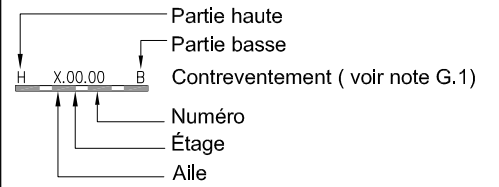
M1 Installation d'une colonne montante de protection incendie à partir du niveau 5.

M3 Modification de la tuyauterie aux puits.

M4 Relocalisation d'appareils de mécanique au passage des barres blindées.



LÉGENDE :



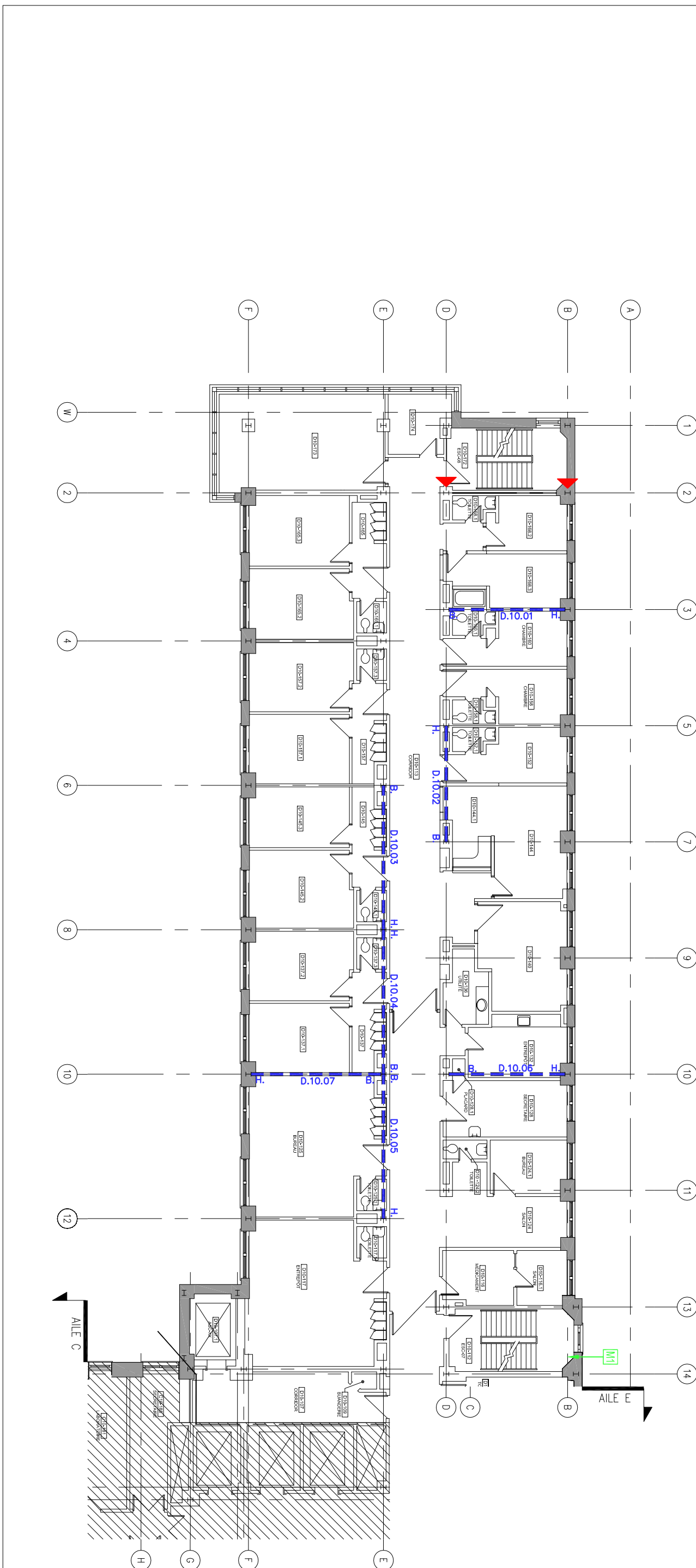
* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots .

NOTES GÉNÉRALES :

- G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.
- G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.
- G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.
- G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.

MÉCANIQUE:

- M1 Installation d'une colonne montante de protection incendie à partir du niveau 5.



LÉGENDE :

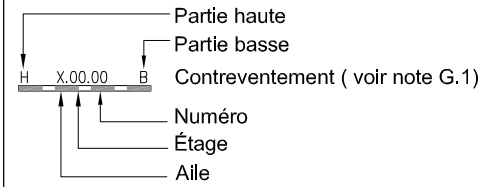


Photo de l'existant (voir annexe 1)

Travaux de renforcement de colonne, réalisés au lot indiqué et du côté de la flèche.

Zone à réaménager au lot indiqué.

Zone de plafond à démolir et à reconstruire.

Zone d'intervention sur le système de transport pneumatique, plafond à démolir et à reconstruire.

LOT 1 *

LOT 2 *

LOT 3 *

LOT 4 *

Au plus 5 ans après l'installation du premier contreventement.

* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots .

NOTES GÉNÉRALES :

G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.

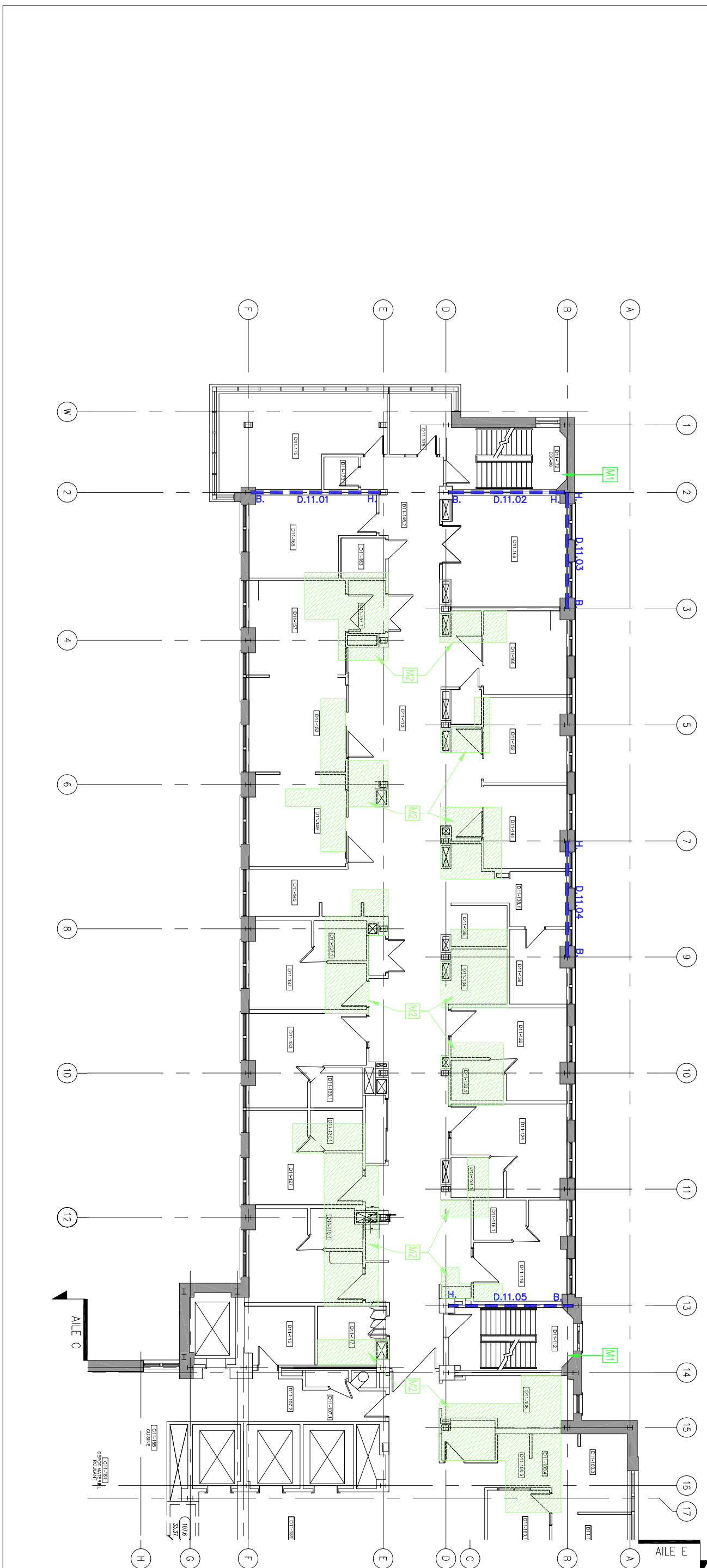
G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.

G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.

G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.

MÉCANIQUE:

M1 Installation d'une colonne montante de protection incendie à partir du niveau 5.



LÉGENDE :

- Partie haute
 - Partie basse
 - Contreventement (voir note G.1)
 - Numéro
 - Étage
 - Aile
- Photo de l'existant (voir annexe 1)
- Travaux de renforcement de colonne, réalisés au lot indiqué et du côté de la flèche.
- Zone à réaménager au lot indiqué.
- Zone de plafond à démolir et à reconstruire.
- Zone d'intervention sur le système de transport pneumatique, plafond à démolir et à reconstruire.
- LOT 1 *
- LOT 2 *
- LOT 3 *
- LOT 4 *
- Au plus 5 ans après l'installation du premier contreventement.

* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots .

NOTES GÉNÉRALES :

- G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.
- G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.
- G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.
- G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.

ARCHITECTURE:

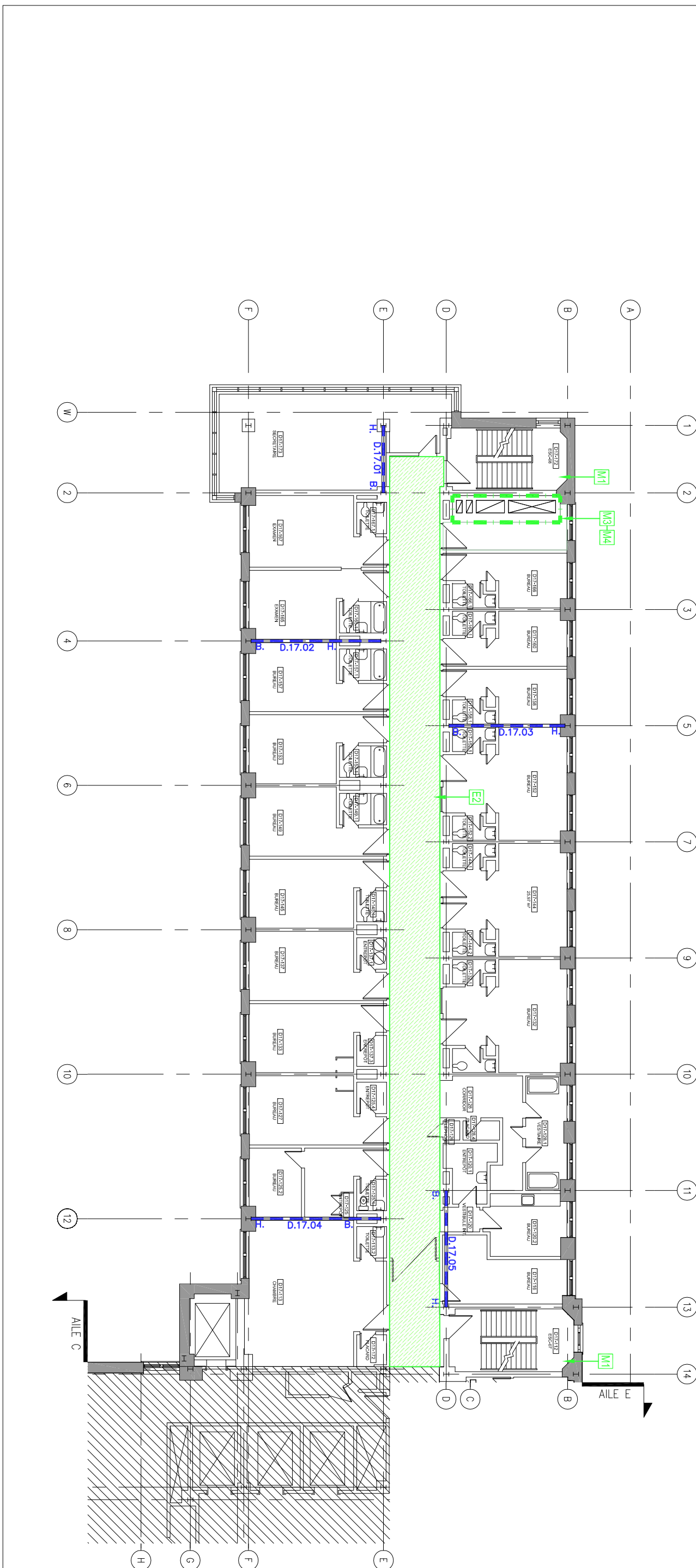
- A1 Les zones de plafonds sous les chambres du D12 seront enlevés et remplacés.

MÉCANIQUE:

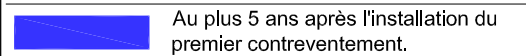
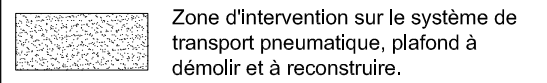
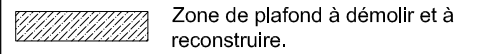
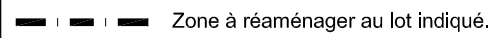
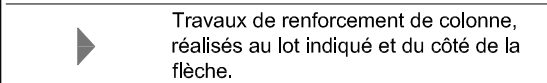
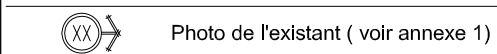
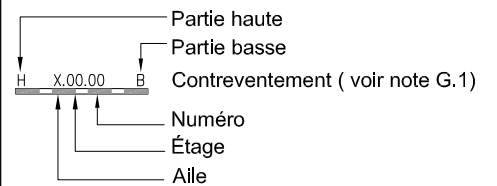
- M1 Installation d'une colonne montante de protection incendie à partir du niveau 5.
- M2 Travaux de plomberie sous les salles de bain du D12.
- M3 Modification de la tuyauterie aux puits.
- M4 Relocalisation d'appareils de mécaniques au passage des barres blindées.

STRUCTURE ET PARASISMIQUE:

- S1 Les freins sismique du D11 sont inclus aux travaux de réaménagement actuellement en cours.



LÉGENDE :



* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots .

NOTES GÉNÉRALES :

- G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.
- G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.
- G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.
- G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.

MÉCANIQUE:

- M1 Installation d'une colonne montante de protection incendie
- M3 Puits d'alimentation en air neuf.
- M4 Conduits de ventilation et d'hydrauliques vers salle mécanique au niveau 19.

ÉLECTRIQUE:

- E2 Passage des conduits électrique vers les puits.

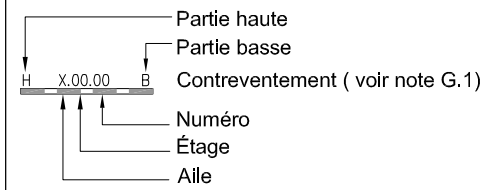
LÉGENDE :

Photo de l'existant (voir annexe 1)

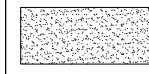


Travaux de renforcement de colonne, réalisés au lot indiqué et du côté de la flèche.

- - - - - Zone à réaménager au lot indiqué.



Zone de plafond à démolir et à reconstruire.



Zone d'intervention sur le système de transport pneumatique, plafond à démolir et à reconstruire.



LOT 1 *



LOT 2 *



LOT 3 *



LOT 4 *

Au plus 5 ans après l'installation du premier contreventement.

* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots .

NOTES GÉNÉRALES :

G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.

G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.

G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.

G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.

MÉCANIQUE:

M1 Installation d'une colonne montante de protection incendie

M3 Puits d'alimentation en air neuf.

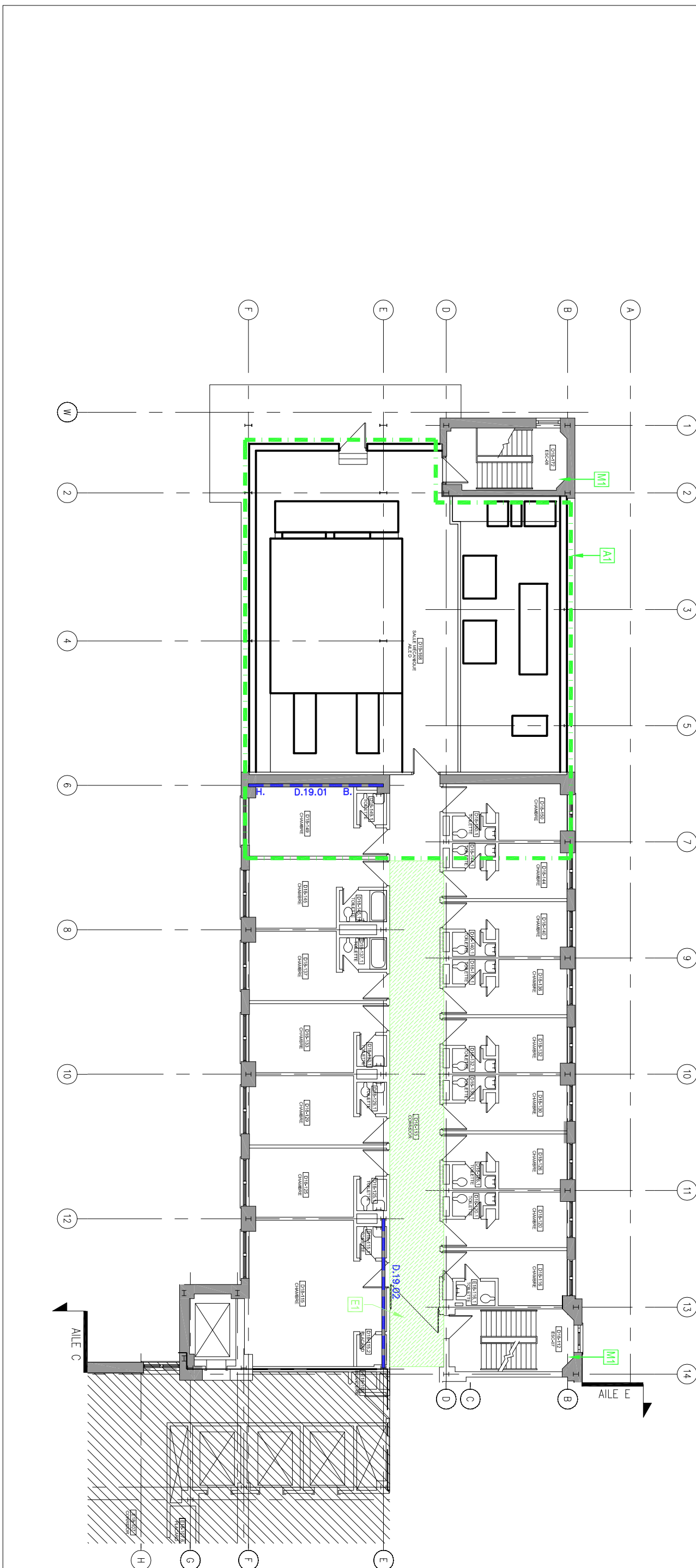
M4 Conduits de ventilation et d'hydraulique vers salle mécanique au niveau 19 et desservant les étages 12 à 16.

ÉLECTRIQUE:

E1 Installation des barres blindées pour alimentation des salles d'étage.

E2 Passage des conduits électriques.





LÉGENDE :

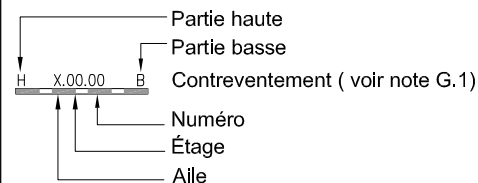


Photo de l'existant (voir annexe 1)

Travaux de renforcement de colonne, réalisés au lot indiqué et du côté de la flèche.

Zone à réaménager au lot indiqué.

Zone de plafond à démolir et à reconstruire.

Zone d'intervention sur le système de transport pneumatique, plafond à démolir et à reconstruire.

LOT 1 *

LOT 2 *

LOT 3 *

LOT 4 *

Au plus 5 ans après l'installation du premier contreventement.

* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots .

NOTES GÉNÉRALES :

G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.

G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.

G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.

G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.

ARCHITECTURE:

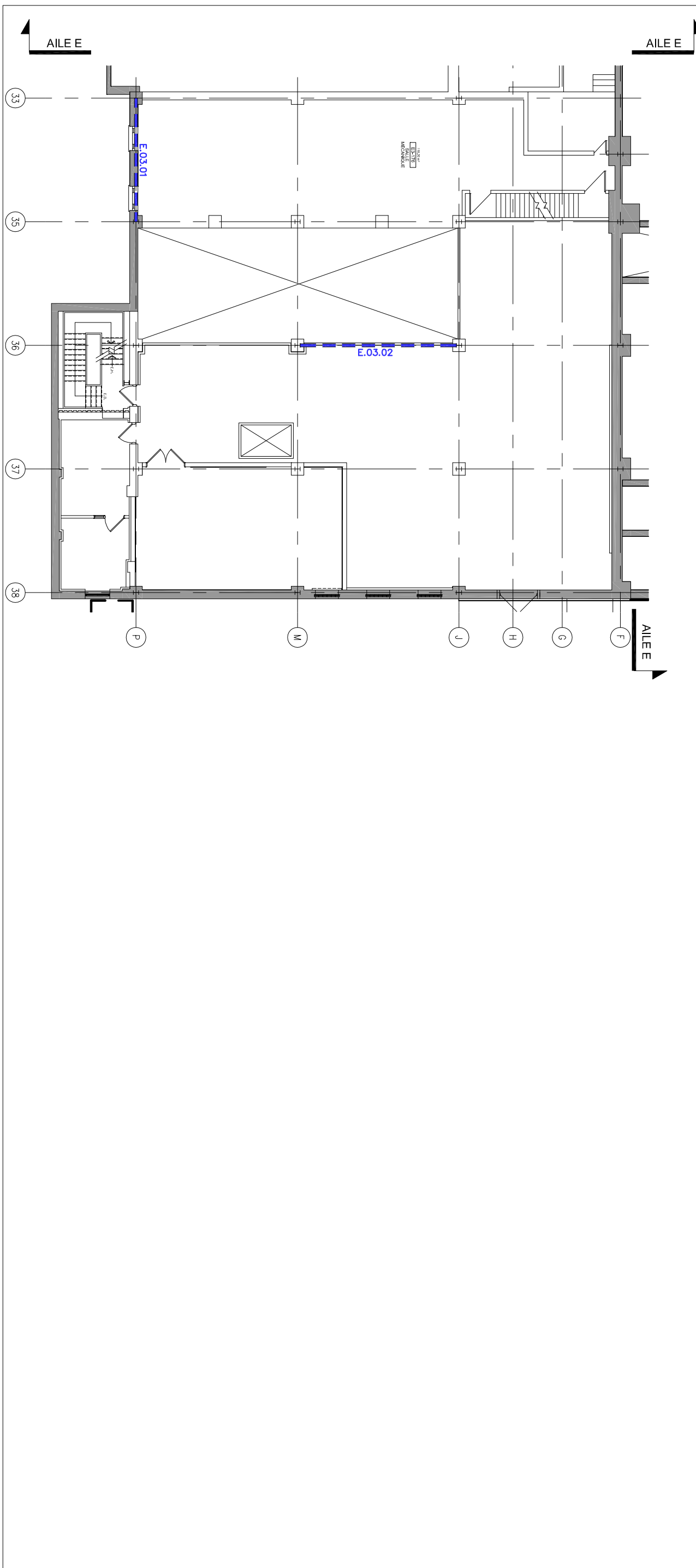
A1 Construction de la nouvelle salle mécanique.

MÉCANIQUE:

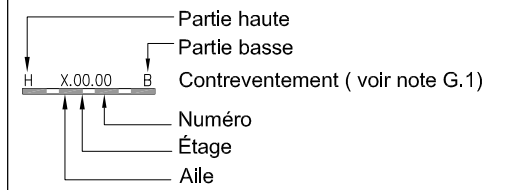
M1 Installation d'une colonne montante de protection incendie

ÉLECTRIQUE:

E1 Passage des conduits électriques vers la salle de mécanique



LÉGENDE :



(XX) Photo de l'existant (voir annexe 1)

Travaux de renforcement de colonne, réalisés au lot indiqué et du côté de la flèche.

--- Zone à réaménager au lot indiqué.

[Hatched pattern] Zone de plafond à démolir et à reconstruire.

[Dotted pattern] Zone d'intervention sur le système de transport pneumatique, plafond à démolir et à reconstruire.

[Red box] LOT 1 *

[Green box] LOT 2 *

[Cyan box] LOT 3 *

[Orange box] LOT 4 *

[Blue box] Au plus 5 ans après l'installation du premier contreventement.

* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots .

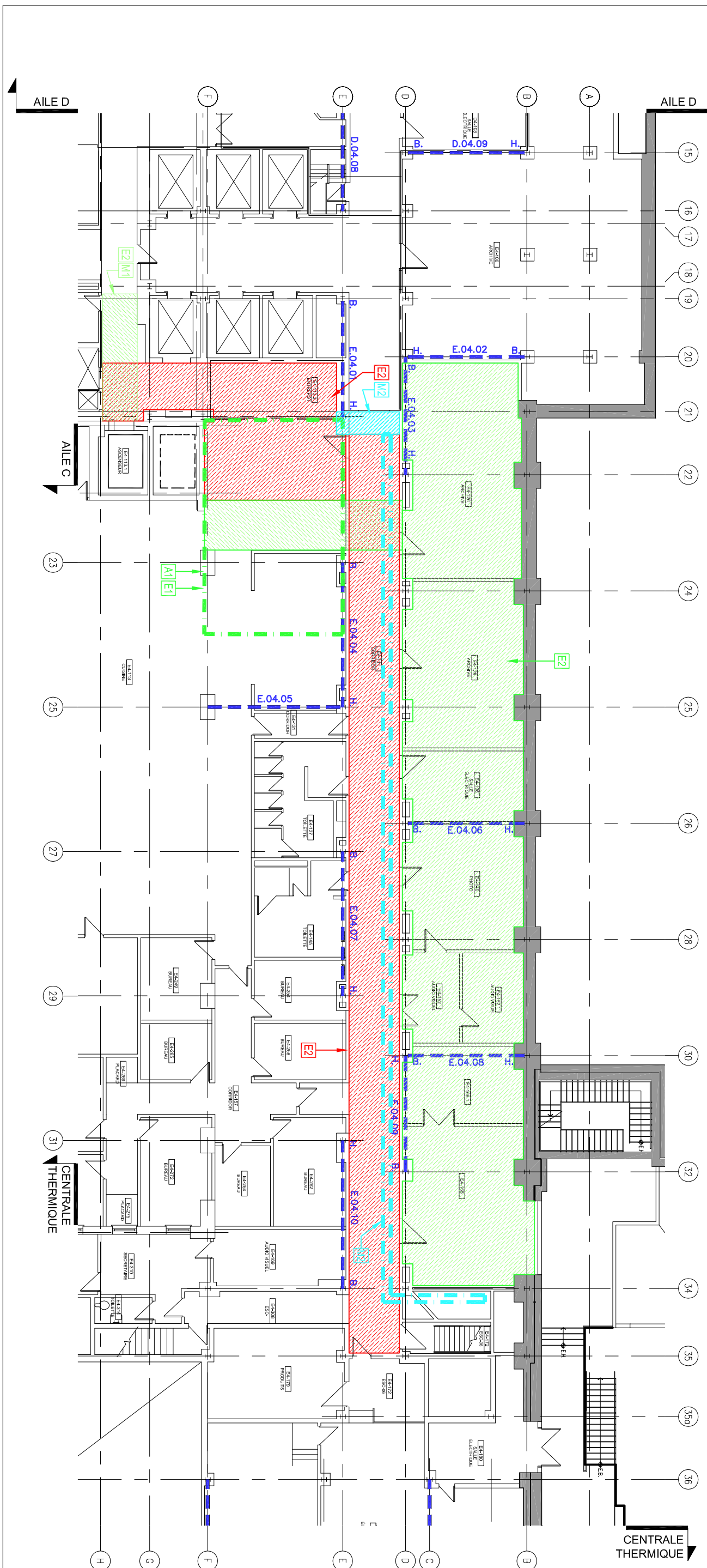
NOTES GÉNÉRALES :

G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.

G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.

G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.

G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.



LÉGENDE :

- Partie haute
- Partie basse
- Contreventement (voir note G.1)
- Numéro
- Étage
- Aile
- Photo de l'existant (voir annexe 1)
- Travaux de renforcement de colonne, réalisés au lot indiqué et du côté de la flèche.
- Zone à réaménager au lot indiqué.
- Zone de plafond à démolir et à reconstruire.
- Zone d'intervention sur le système de transport pneumatique, plafond à démolir et à reconstruire.
- LOT 1 *
- LOT 2 *
- LOT 3 *
- LOT 4 *
- Au plus 5 ans après l'installation du premier contreventement.

* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots .

NOTES GÉNÉRALES :

- G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.
- G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.
- G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.
- G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.

ARCHITECTURE:

- A1 Réaménagement du secteur dû au passage des barres blindées.

MÉCANIQUE:

- M1 Modification de la tuyauterie aux puits
- M2 Installation d'une canalisation de protection incendie.

ÉLECTRIQUE:

- E1 Installation des barres blindées pour alimentation des salles électriques d'étage.
- E2 Passage des conduits électrique vers les puits.

LÉGENDE :

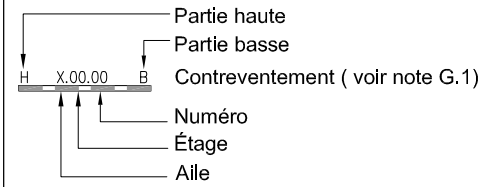


Photo de l'existant (voir annexe 1)

Travaux de renforcement de colonne, réalisés au lot indiqué et du côté de la flèche.

Zone à réaménager au lot indiqué.

Zone de plafond à démolir et à reconstruire.

Zone d'intervention sur le système de transport pneumatique, plafond à démolir et à reconstruire.

LOT 1 *

LOT 2 *

LOT 3 *

LOT 4 *

Au plus 5 ans après l'installation du premier contreventement.

* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots .

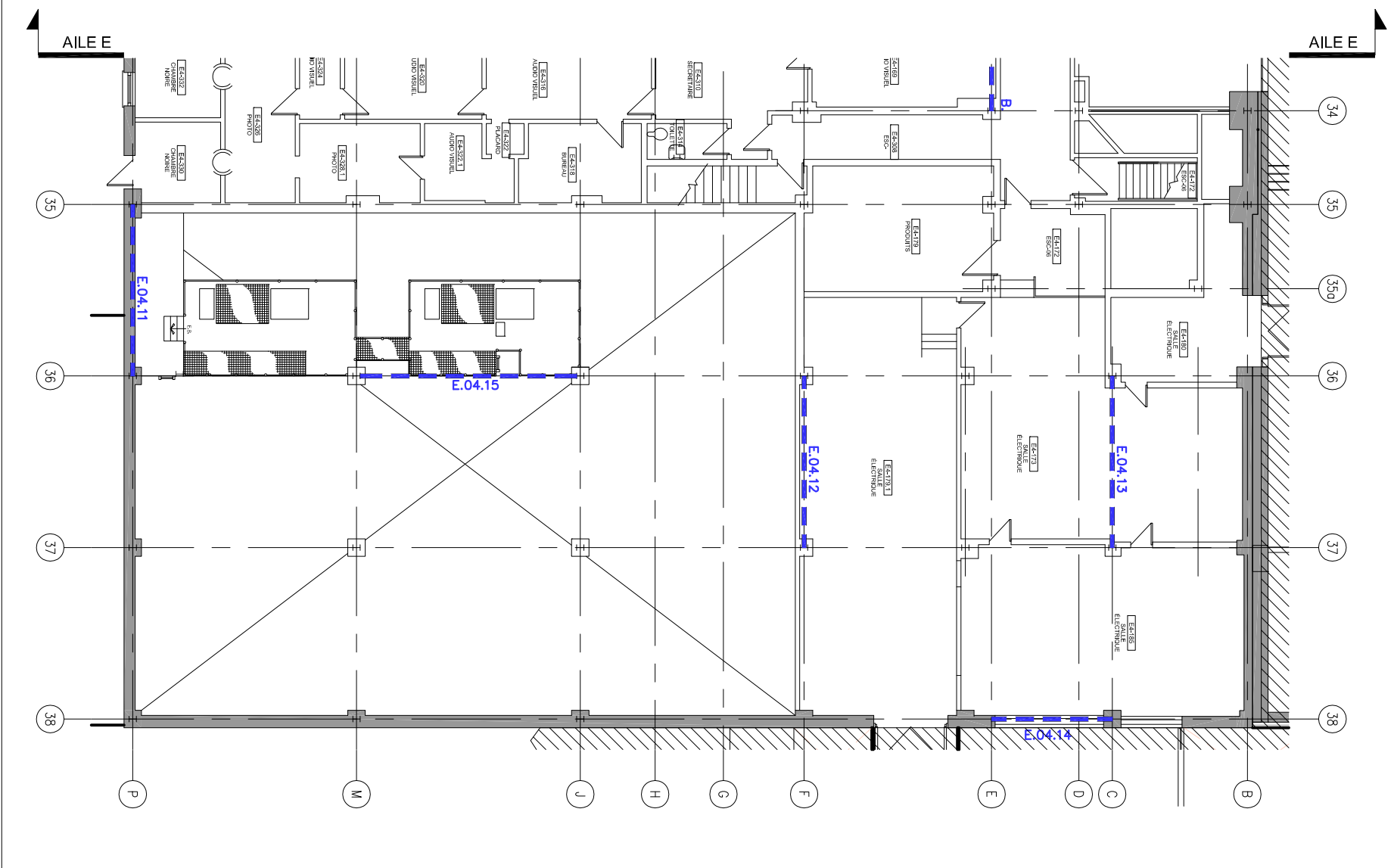
NOTES GÉNÉRALES :

G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.

G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.

G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.

G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.



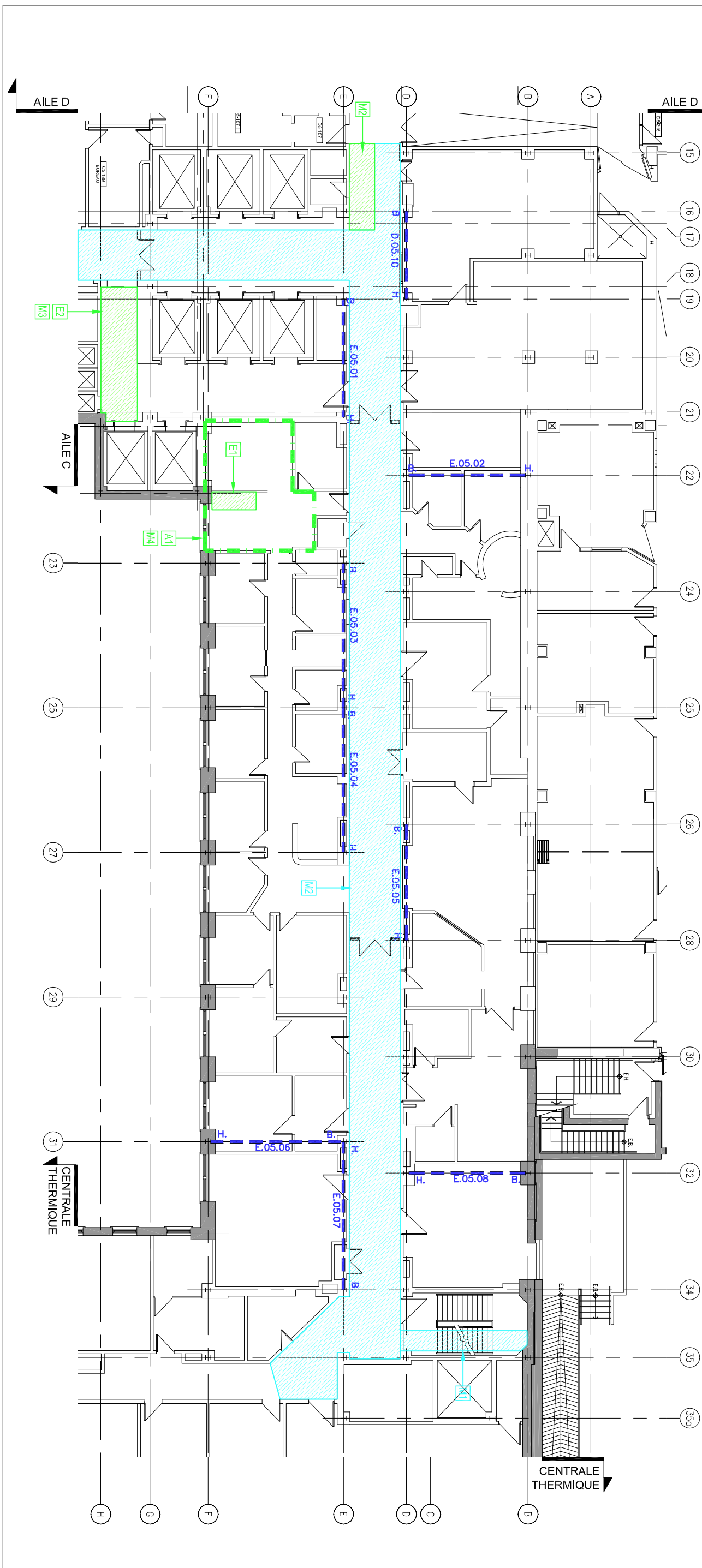
Le Consortium des Architectes du CUSM

LEMAY / JODOIN LAMARRE PRATTE / ANDRÉ IBGHY / MENKÈS SHOONER DAGENAIS LETOURNEUX Architectes

STRUCTURE / CIVIL - CONSORTIUM SAIA DESLAURIERS KADANOFF / LECONTE BRISEBOIS BLAIS / CIMA+

MÉCANIQUE / ÉLECTRICITÉ - CONSORTIUM DESSEAU / PMA

TRANSPORT VERTICAL - JEAN MARC CARON INC.



LÉGENDE :

- Partie haute
- Partie basse
- Contreventement (voir note G.1)
- Numéro
- Étage
- Aile
- Photo de l'existant (voir annexe 1)
- Travaux de renforcement de colonne, réalisés au lot indiqué et du côté de la flèche.
- Zone à réaménager au lot indiqué.
- Zone de plafond à démolir et à reconstruire.
- Zone d'intervention sur le système de transport pneumatique, plafond à démolir et à reconstruire.
- LOT 1 *
- LOT 2 *
- LOT 3 *
- LOT 4 *
- Au plus 5 ans après l'installation du premier contreventement.

* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots .

NOTES GÉNÉRALES :

- G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.
- G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.
- G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.
- G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.

ARCHITECTURE:

- A1 Réaménagement du secteur dû au passage des barres blindées.

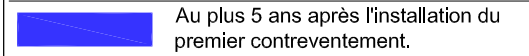
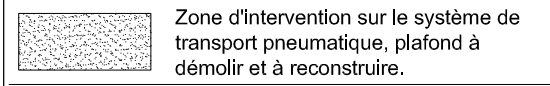
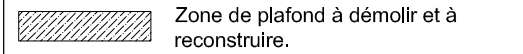
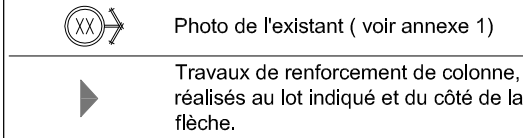
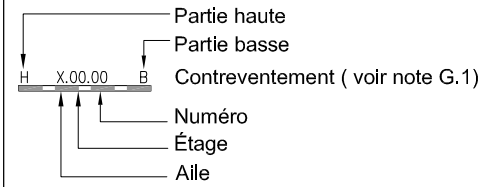
MÉCANIQUE:

- M1 Installation d'une colonne montante de protection incendie
- M2 Installation de conduites principales de protection incendie.
- M3 Modification de la tuyauterie aux puits
- M4 Relocalisation d'équipements mécaniques au passage des barres blindées.

ÉLECTRIQUE:

- E1 Installation des barres blindées pour alimentation des salles électriques d'étage.
- E2 Passage des conduits électrique vers les puits.

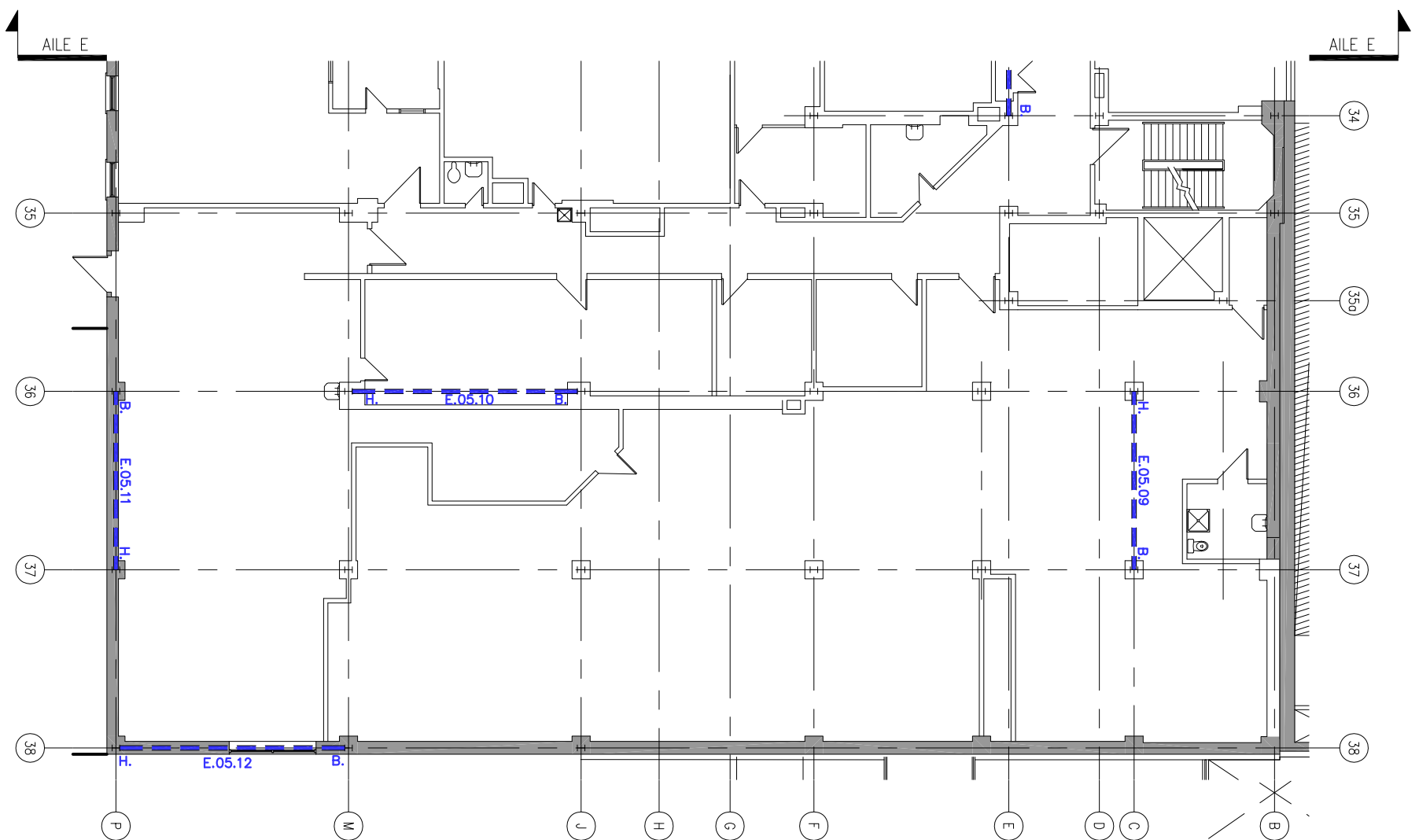
LÉGENDE :



* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots .

NOTES GÉNÉRALES :

- G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.
- G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.
- G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.
- G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.





LÉGENDE :

- Partie haute
- Partie basse
- Contreventement (voir note G.1)
- Numéro
- Étage
- Aile
- Photo de l'existant (voir annexe 1)
- Travaux de renforcement de colonne, réalisés au lot indiqué et du côté de la flèche.
- Zone à réaménager au lot indiqué.
- Zone de plafond à démolir et à reconstruire.
- Zone d'intervention sur le système de transport pneumatique, plafond à démolir et à reconstruire.
- LOT 1 *
- LOT 2 *
- LOT 3 *
- LOT 4 *
- Au plus 5 ans après l'installation du premier contreventement.

* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots .

NOTES GÉNÉRALES :

- G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.
- G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.
- G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.
- G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.

ARCHITECTURE:

- A1 Réaménagement du secteur dû au passage des barres blindées.

MÉCANIQUE:

- M1 Installation d'une colonne montante de protection incendie
- M2 Installation de conduites principales de protection incendie.
- M3 Modification de la tuyauterie aux puits.
- M4 Relocalisation d'appareils de mécaniques au passage des barres blindées.

ÉLECTRIQUE:

- E1 Installation des barres blindées pour alimentation des salles électriques d'étage.
- E2 Passage des conduits électrique vers les puits.

LÉGENDE :

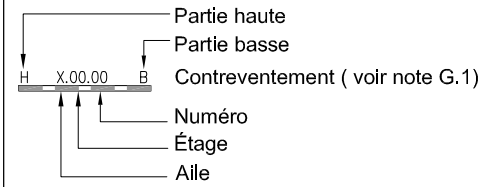


Photo de l'existant (voir annexe 1)

Travaux de renforcement de colonne, réalisés au lot indiqué et du côté de la flèche.

Zone à réaménager au lot indiqué.

Zone de plafond à démolir et à reconstruire.

Zone d'intervention sur le système de transport pneumatique, plafond à démolir et à reconstruire.

LOT 1 *

LOT 2 *

LOT 3 *

LOT 4 *

Au plus 5 ans après l'installation du premier contreventement.

* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots .

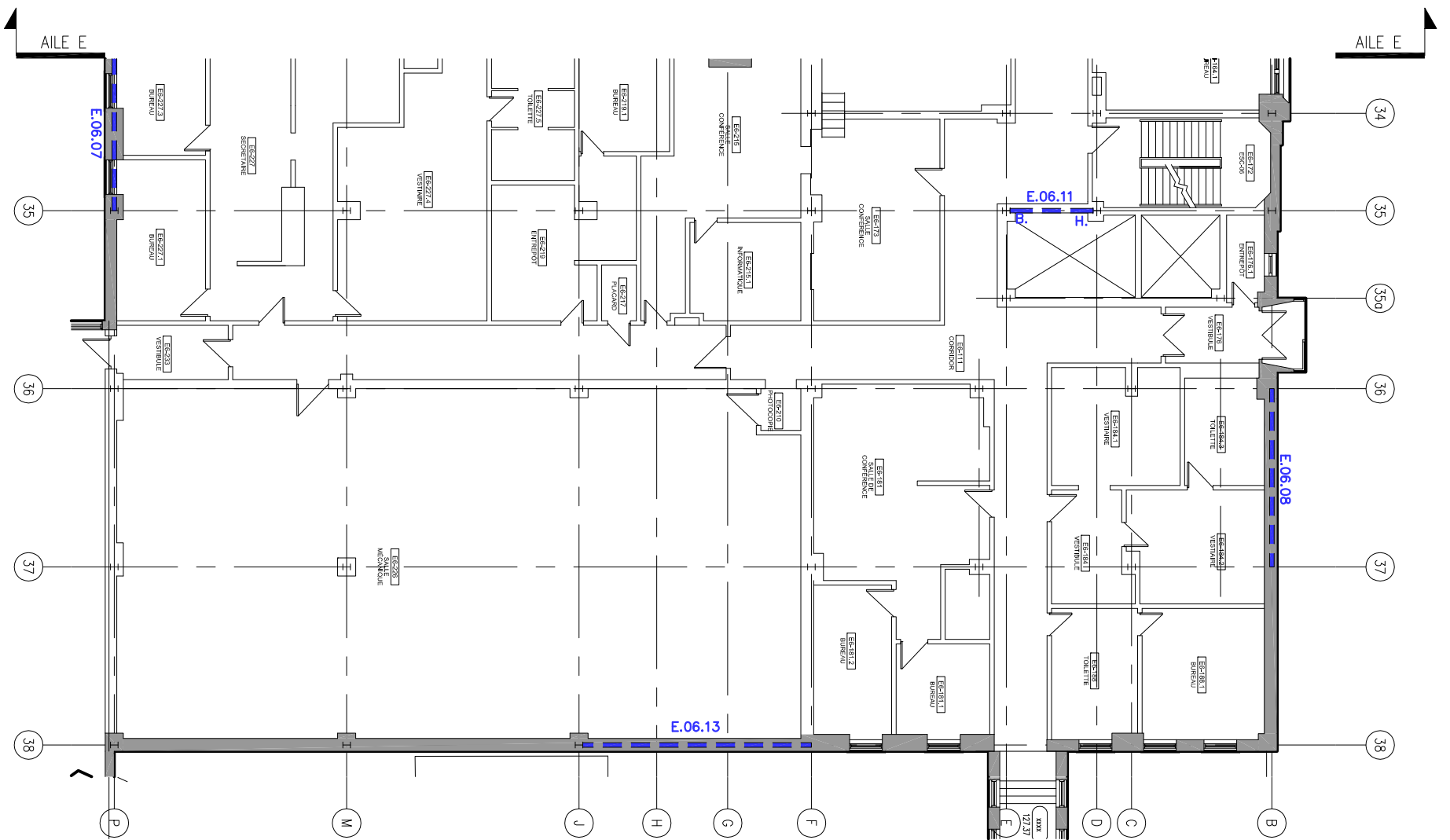
NOTES GÉNÉRALES :

G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.

G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.

G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.

G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.



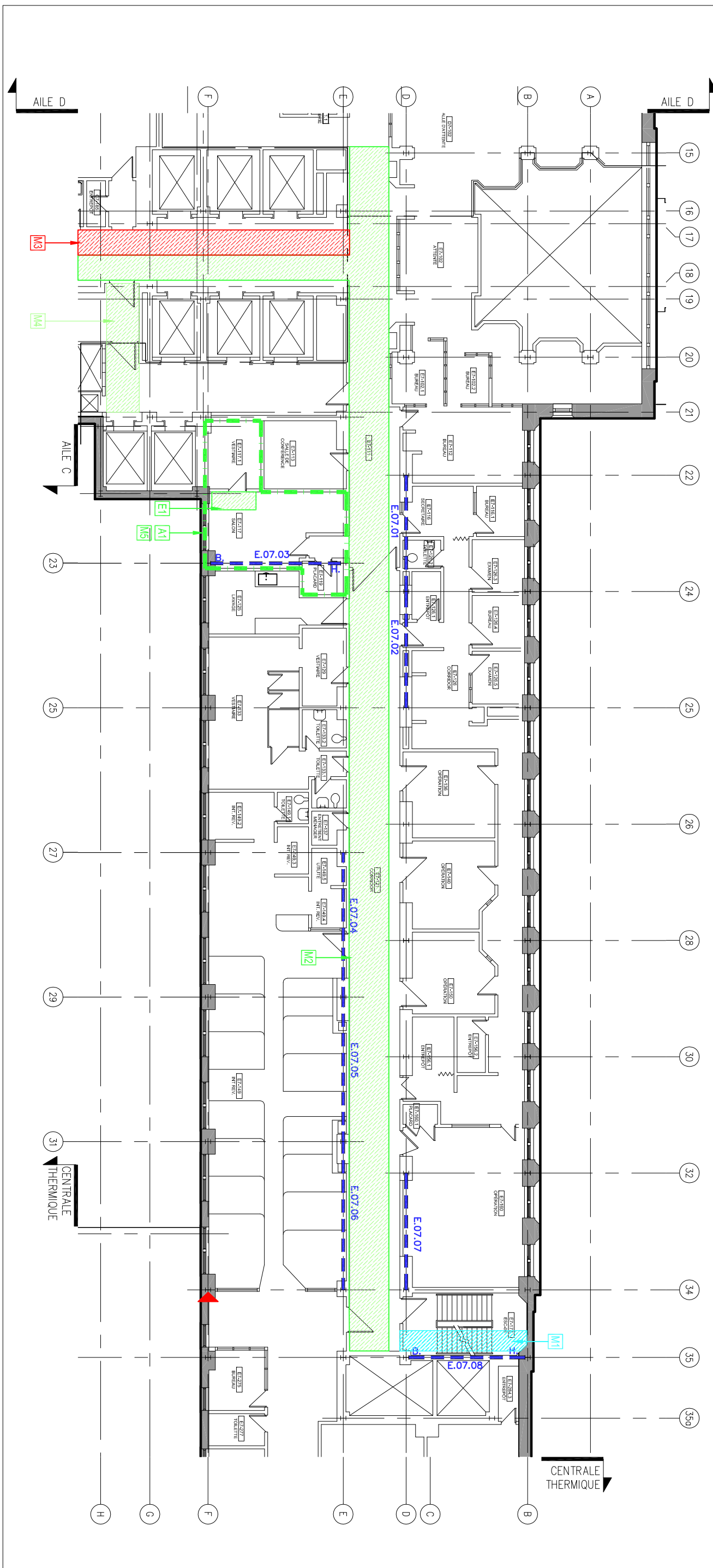
Le Consortium des Architectes du CUSM

LEMAY / JODOIN LAMARRE PRATTE / ANDRÉ IBGHY / MENKÈS SHOONER DAGENAIS LETOURNEUX Architectes

STRUCTURE / CIVIL - CONSORTIUM SAIA DESLAURIERS KADANOFF / LECONTE BRISEBOIS BLAIS / CIMA+

MÉCANIQUE / ÉLECTRICITÉ - CONSORTIUM DESSEAU / PMA

TRANSPORT VERTICAL - JEAN MARC CARON INC.



LÉGENDE :

- Partie haute
- Partie basse
- Contreventement (voir note G.1)
- Numéro
- Étage
- Aile
- Photo de l'existant (voir annexe 1)
- Travaux de renforcement de colonne, réalisés au lot indiqué et du côté de la flèche.
- Zone à réaménager au lot indiqué.
- Zone de plafond à démolir et à reconstruire.
- Zone d'intervention sur le système de transport pneumatique, plafond à démolir et à reconstruire.
- LOT 1 *
- LOT 2 *
- LOT 3 *
- LOT 4 *
- Au plus 5 ans après l'installation du premier contreventement.

* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots .

NOTES GÉNÉRALES :

- G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.
- G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.
- G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.
- G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.

ARCHITECTURE:

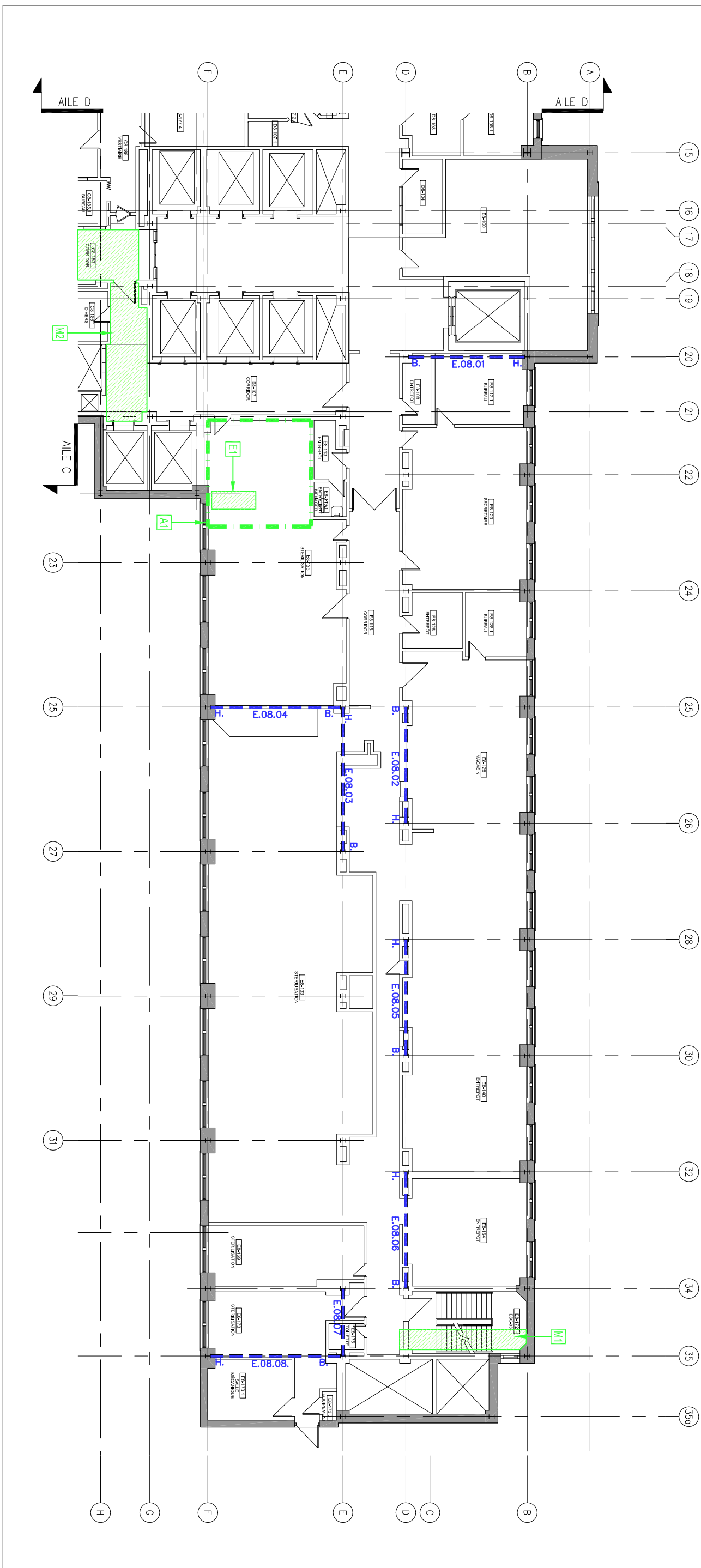
- A1 Réaménagement du secteur dû au passage des barres blindées.

MÉCANIQUE:

- M1 Installation d'une colonne montante de protection incendie
- M2 Installation de conduites principales de protection incendie.
- M3 Modifications au système de ventilation et climatisation pour intégrer le nouveau hall des ascenseurs 23 à 25.
- M4 Modification de la tuyauterie aux puits.
- M5 Relocalisation d'appareils de mécanique au passage des barres blindées.

ÉLECTRIQUE:

- E1 Installation des barres blindées pour alimentation des salles d'étage.



LÉGENDE :

- Partie haute
- Partie basse
- Contreventement (voir note G.1)
- Numéro
- Étage
- Aile
- Photo de l'existant (voir annexe 1)
- Travaux de renforcement de colonne, réalisés au lot indiqué et du côté de la flèche.
- Zone à réaménager au lot indiqué.
- Zone de plafond à démolir et à reconstruire.
- Zone d'intervention sur le système de transport pneumatique, plafond à démolir et à reconstruire.
- LOT 1 *
- LOT 2 *
- LOT 3 *
- LOT 4 *
- Au plus 5 ans après l'installation du premier contreventement.

* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots .

NOTES GÉNÉRALES :

- G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.
- G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.
- G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.
- G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.

ARCHITECTURE:

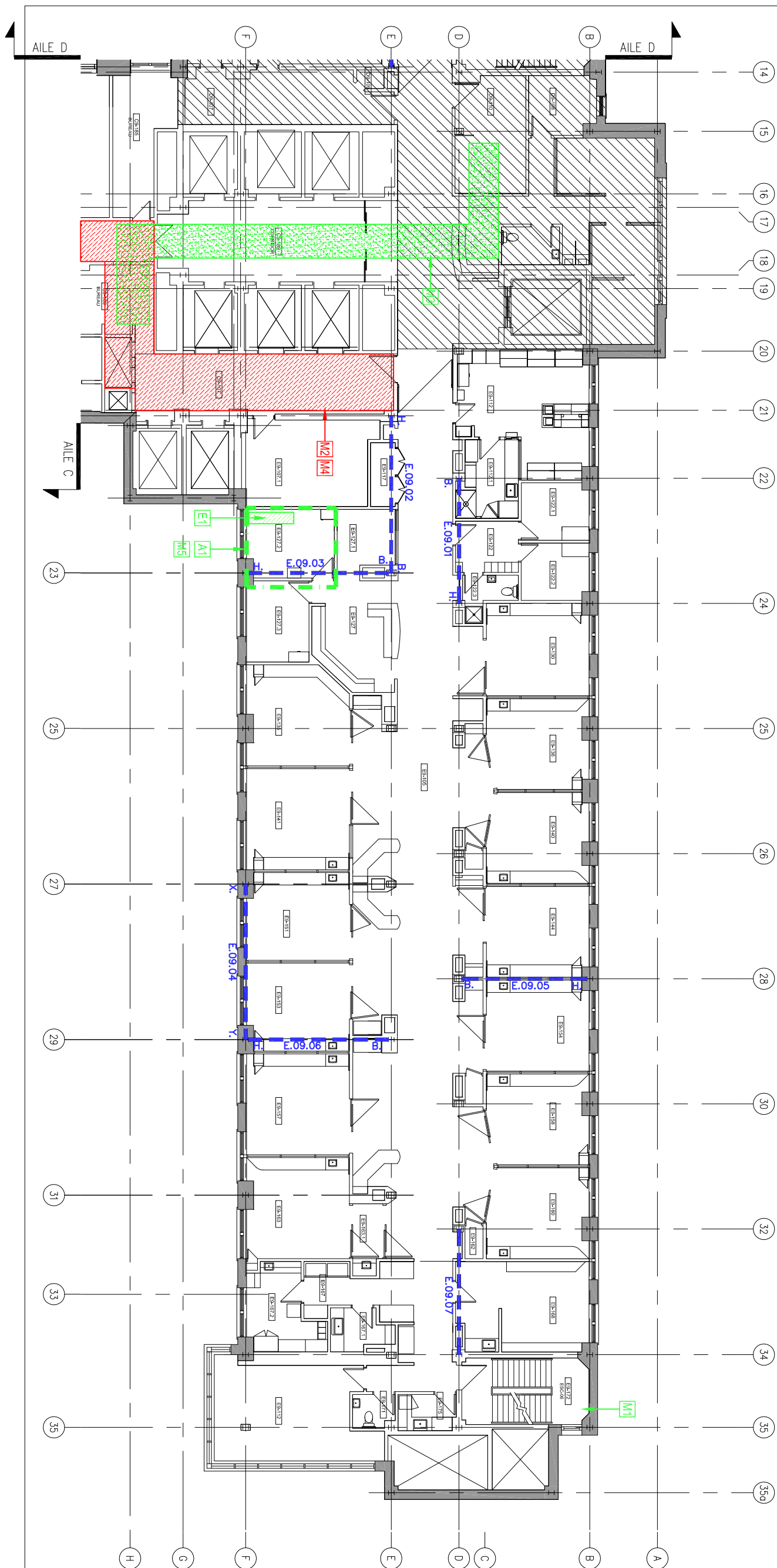
- A1 Réaménagement du secteur dû au passage des barres blindées.

MÉCANIQUE:

- M1 Installation d'une colonne montante de protection incendie à partir du niveau 5.
- M2 Modification de la tuyauterie aux puits.
- M3 Relocalisation d'appareils de mécaniques au passage des barres blindées.

ÉLECTRIQUE:

- E1 Installation des barres blindées pour alimentation des salles d'étage.
- E2 Passage des conduits électrique d'alimentation vers les puits.



LÉGENDE :

- Partie haute
- Partie basse
- Contreventement (voir note G.1)
- Numéro
- Étage
- Aile
- Photo de l'existant (voir annexe 1)
- Travaux de renforcement de colonne, réalisés au lot indiqué et du côté de la flèche.
- Zone à réaménager au lot indiqué.
- Zone de plafond à démolir et à reconstruire.
- Zone d'intervention sur le système de transport pneumatique, plafond à démolir et à reconstruire.
- LOT 1 *
- LOT 2 *
- LOT 3 *
- LOT 4 *
- Au plus 5 ans après l'installation du premier contreventement.

* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots .

NOTES GÉNÉRALES :

- G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.
- G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.
- G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.
- G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.

ARCHITECTURE:

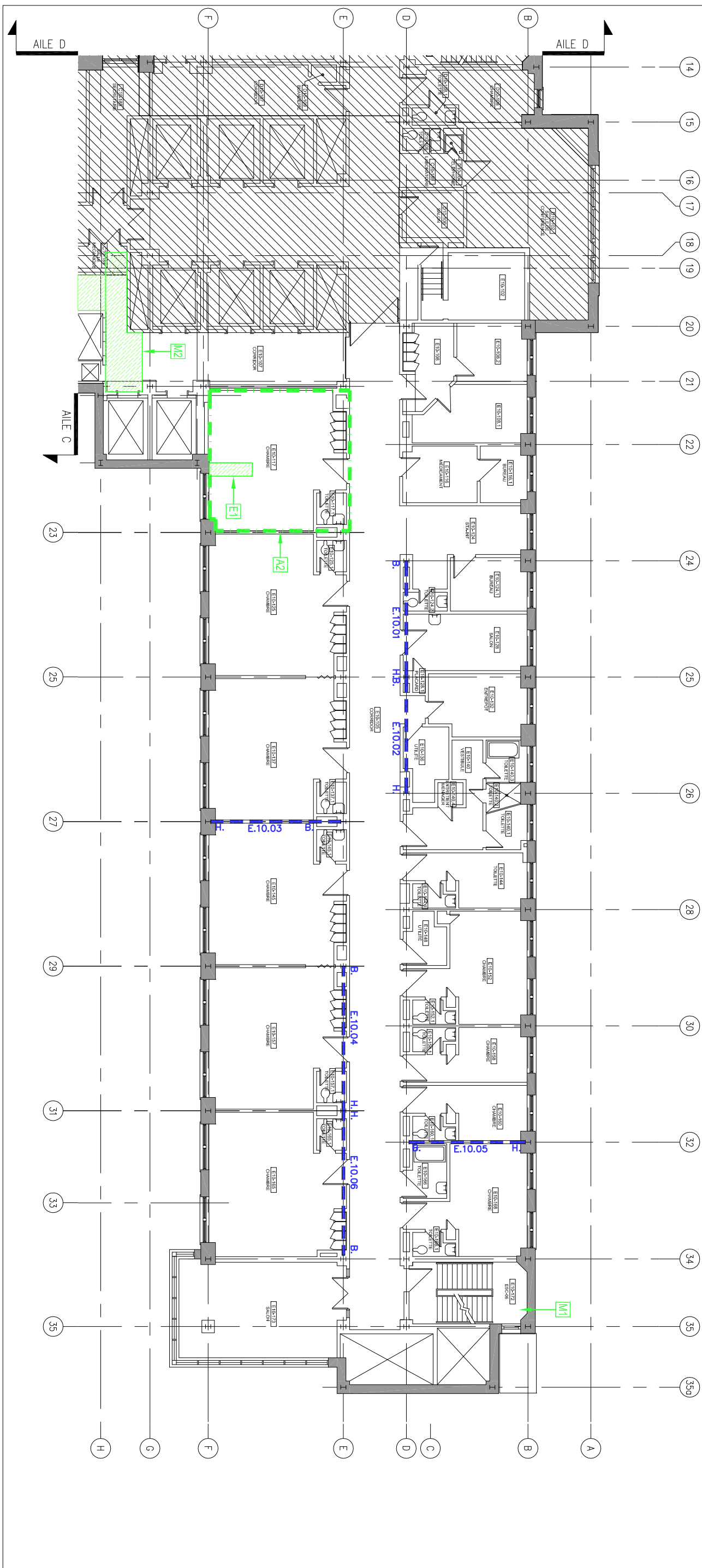
- A1 Réaménagement du secteur dû au passage des barres blindées.

MÉCANIQUE:

- M1 Installation d'une colonne montante de protection incendie
- M2 Tuyauterie d'eau refroidie vers le hall des ascenseurs 23 à 25
- M3 Installation de conduits de transport pneumatique
- M4 Modification de la tuyauterie aux puits.
- M5 Relocalisation d'appareils de mécanique au passage des barres blindées.

ÉLECTRIQUE:

- E1 Installation des barres blindées pour alimentation des salles d'étage.



LÉGENDE :

- Partie haute
- Partie basse
- Contreventement (voir note G.1)
- Numéro
- Étage
- Aile
- Photo de l'existant (voir annexe 1)
- Travaux de renforcement de colonne, réalisés au lot indiqué et du côté de la flèche.
- Zone à réaménager au lot indiqué.
- Zone de plafond à démolir et à reconstruire.
- Zone d'intervention sur le système de transport pneumatique, plafond à démolir et à reconstruire.
- LOT 1 *
- LOT 2 *
- LOT 3 *
- LOT 4 *
- Au plus 5 ans après l'installation du premier contreventement.

* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots .

NOTES GÉNÉRALES :

- G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.
- G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.
- G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.
- G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.

ARCHITECTURE:

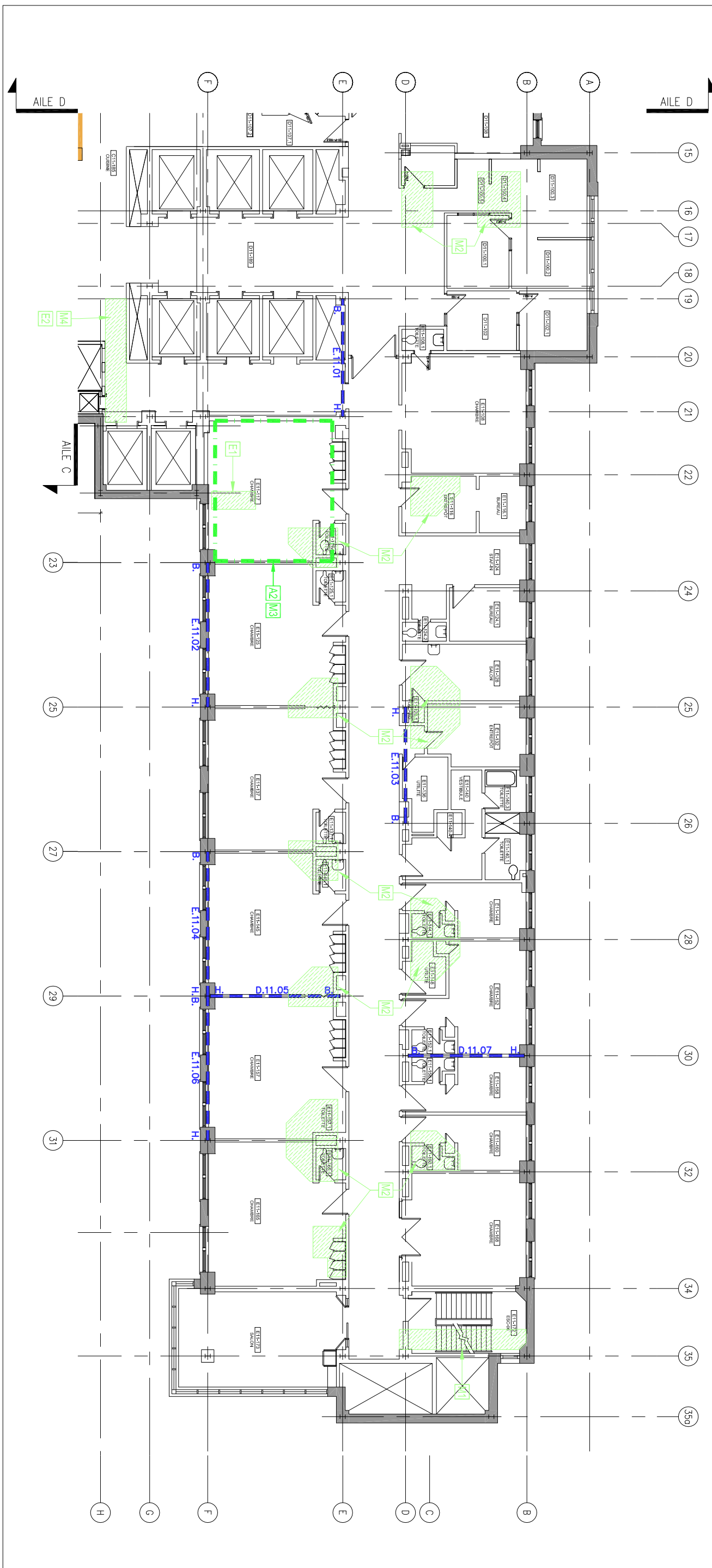
- A1 Réaménagement pour intégrer un nouveau puit.
- A2 Réaménagement du secteur pour nouvelle salle électrique.

MÉCANIQUE:

- M1 Installation d'une colonne montante de protection incendie à partir du niveau 5.
- M2 Modification de la tuyauterie aux puits.
- M3 Relocalisation d'appareils de mécanique au passage des barres blindées.

ÉLECTRIQUE:

- E1 Installation des barres blindées pour alimentation des salles d'étage.
- E2 Installation de conduits électriques vers les nouveaux ascenseurs



LÉGENDE :

- Partie haute
- Partie basse
- Contreventement (voir note G.1)
- Numéro
- Étage
- Aile
- Photo de l'existant (voir annexe 1)
- Travaux de renforcement de colonne, réalisés au lot indiqué et du côté de la flèche.
- Zone à réaménager au lot indiqué.
- Zone de plafond à démolir et à reconstruire.
- Zone d'intervention sur le système de transport pneumatique, plafond à démolir et à reconstruire.
- LOT 1 *
- LOT 2 *
- LOT 3 *
- LOT 4 *
- Au plus 5 ans après l'installation du premier contreventement.

* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots .

NOTES GÉNÉRALES :

- G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.
- G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.
- G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.
- G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.

ARCHITECTURE:

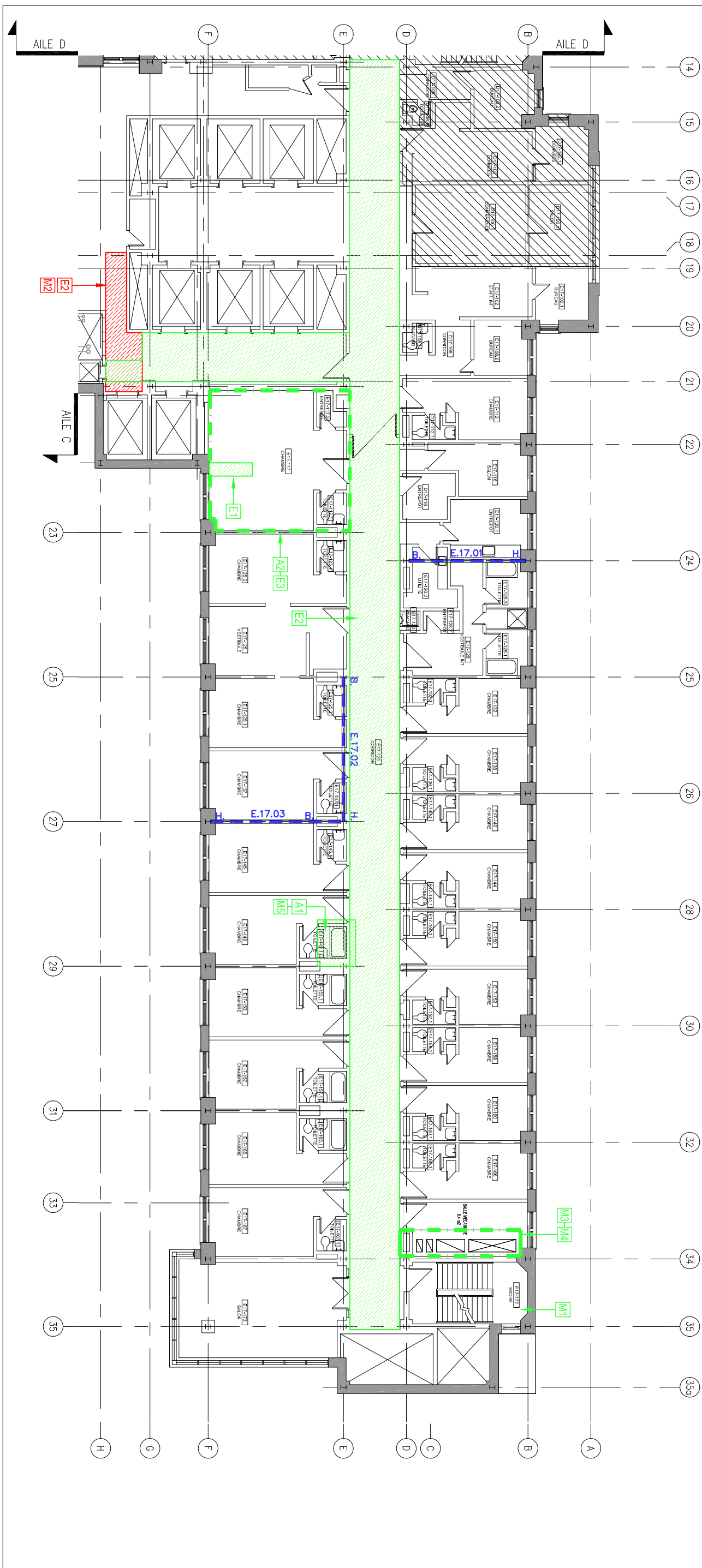
- A1 Les zones de plafonds sous les chambres du D12 seront enlevés et remplacés.
- A2 Réaménagement du secteur au passage des barres blindées

MÉCANIQUE:

- M1 Installation d'une colonne montante de protection incendie à partir du niveau 5.
- M2 Travaux de plomberie sous les salles de bain du D12.
- M3 Modification de la tuyauterie aux puits.
- M4 Relocalisation d'appareils de mécaniques au passage des barres blindées.

ÉLECTRIQUE:

- E1 Installation des barres blindées pour alimentation des salles d'étage.



LÉGENDE :

- Partie haute
- Partie basse
- Contreventement (voir note G.1)
- Numéro
- Étage
- Aile
- Photo de l'existant (voir annexe 1)
- Travaux de renforcement de colonne, réalisés au lot indiqué et du côté de la flèche.
- Zone à réaménager au lot indiqué.
- Zone de plafond à démolir et à reconstruire.
- Zone d'intervention sur le système de transport pneumatique, plafond à démolir et à reconstruire.
- LOT 1 *
- LOT 2 *
- LOT 3 *
- LOT 4 *
- Au plus 5 ans après l'installation du premier contreventement.

* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots .

NOTES GÉNÉRALES :

- G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.
- G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.
- G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.
- G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.

ARCHITECTURE:

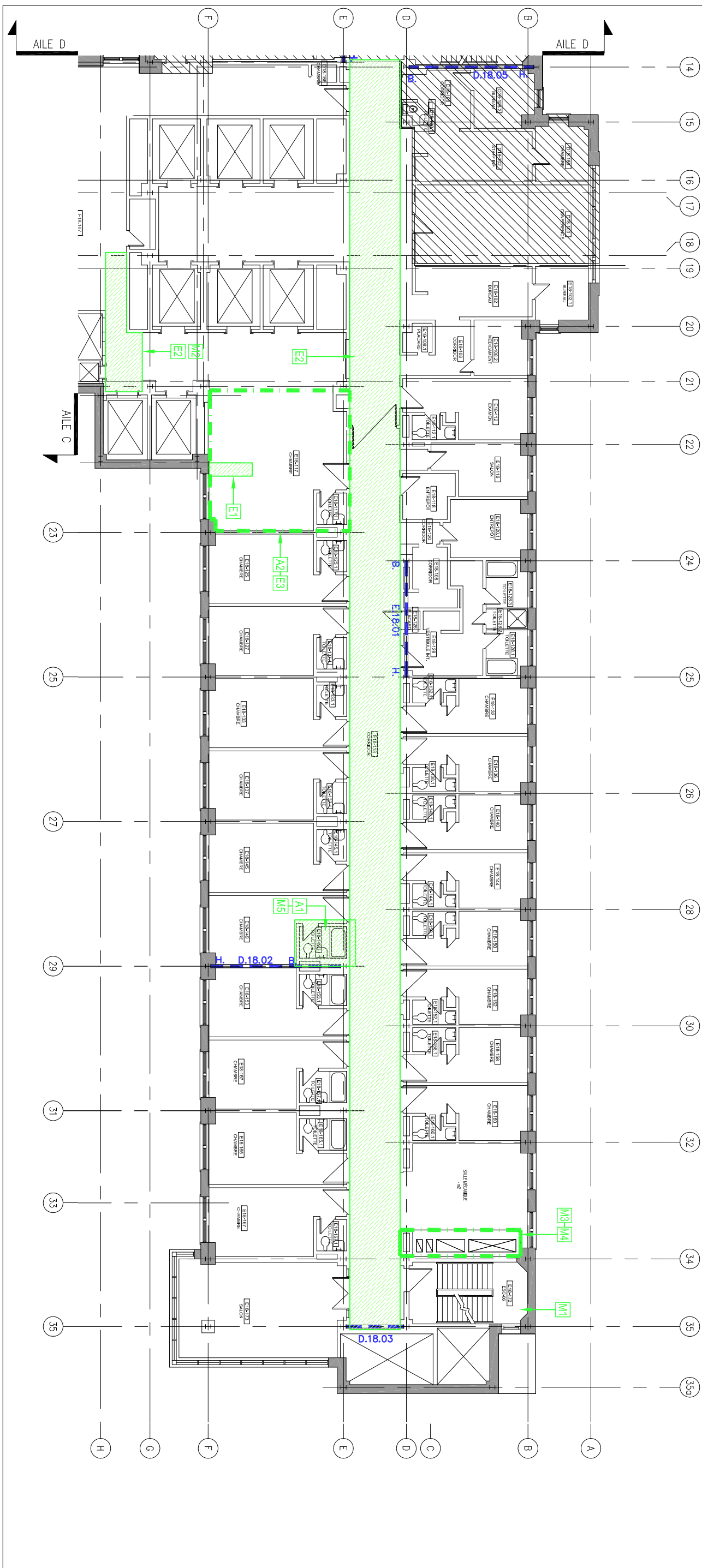
- A1 Réaménagement d'une salle de bain pour intégrer un nouveau puit.
- A2 Réaménagement du secteur pour nouvelle salle électrique.

MÉCANIQUE:

- M1 Installation d'une colonne montante de protection incendie
- M2 Sortie des services mécaniques des puits
- M3 Puits d'alimentation en air neuf.
- M4 Conduits hydroniques vers salle mécanique au niveau 19.
- M5 Puits d'évacuation des chambres d'isolement.

ÉLECTRIQUE:

- E1 Installation des barres blindées pour alimentation des salles d'étage.
- E2 Passage des conduits électriques.
- E3 Nouvelle salle électrique.



LÉGENDE :

- Partie haute
- Partie basse
- Contreventement (voir note G.1)
- Numéro
- Étage
- Aile
- Photo de l'existant (voir annexe 1)
- Travaux de renforcement de colonne, réalisés au lot indiqué et du côté de la flèche.
- Zone à réaménager au lot indiqué.
- Zone de plafond à démolir et à reconstruire.
- Zone d'intervention sur le système de transport pneumatique, plafond à démolir et à reconstruire.
- LOT 1 *
- LOT 2 *
- LOT 3 *
- LOT 4 *
- Au plus 5 ans après l'installation du premier contreventement.

* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots .

NOTES GÉNÉRALES :

- G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.
- G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.
- G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.
- G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.

ARCHITECTURE:

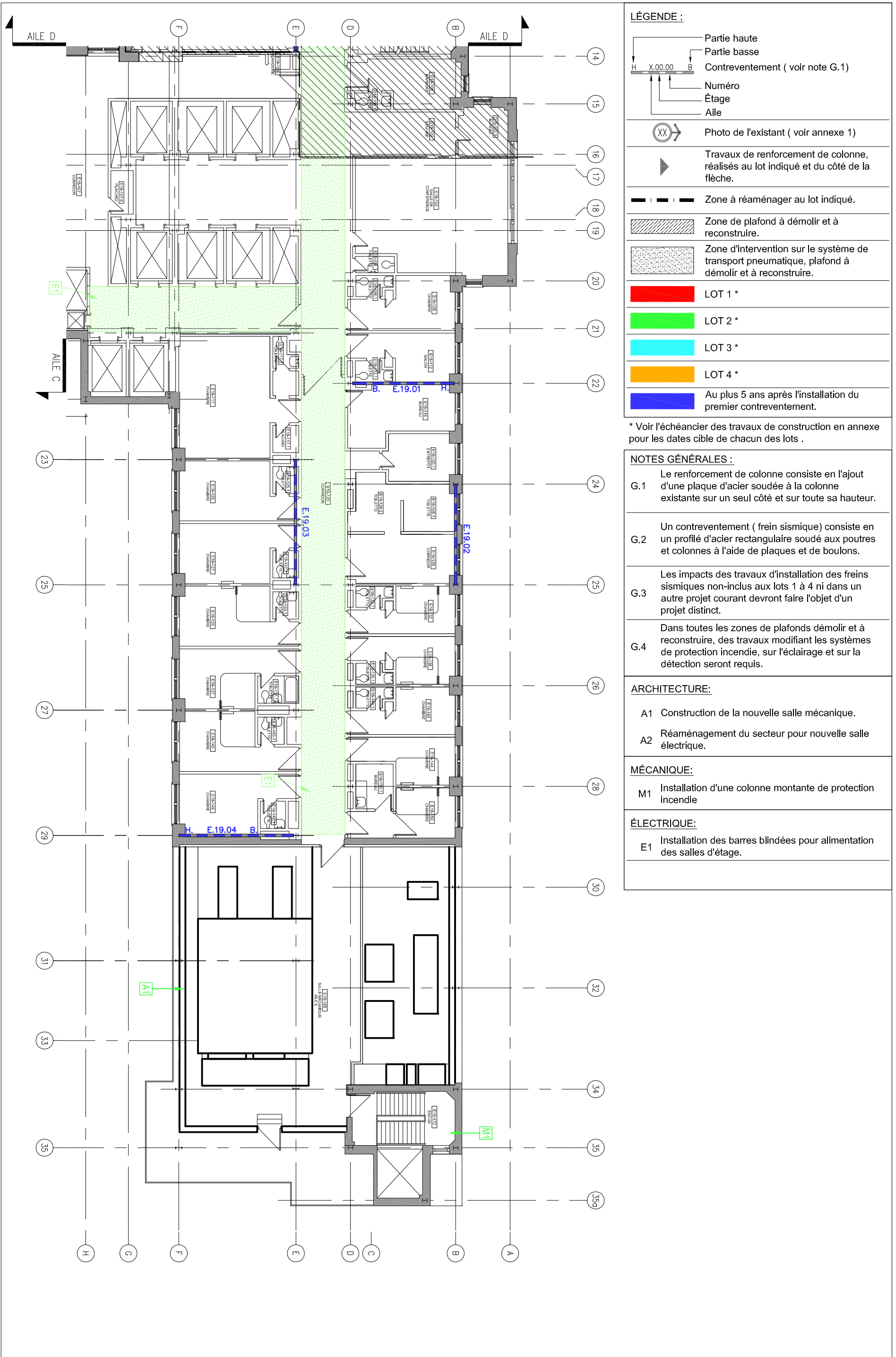
- A1 Réaménagement d'une salle de bain pour intégrer un nouveau puit.
- A2 Réaménagement du secteur pour nouvelle salle électrique.

MÉCANIQUE:

- M1 Installation d'une colonne montante de protection incendie
- M2 Sortie des services mécaniques des puits
- M3 Puits d'alimentation en air neuf.
- M4 Conduits de ventilation et d'hydraulique vers salle mécanique au niveau 19.
- M5 Puits d'évacuation des chambres d'isolement.

ÉLECTRIQUE:

- E1 Installation des barres blindées pour alimentation des salles d'étage.
- E2 Passage des conduits électriques.
- E3 Nouvelle salle électrique.



LÉGENDE :

- Partie haute
- Partie basse
- Contreventement (voir note G.1)
- Numéro
- Étage
- Aile
- Photo de l'existant (voir annexe 1)
- Travaux de renforcement de colonne, réalisés au lot indiqué et du côté de la flèche.
- Zone à réaménager au lot indiqué.
- Zone de plafond à démolir et à reconstruire.
- Zone d'intervention sur le système de transport pneumatique, plafond à démolir et à reconstruire.
- LOT 1 *
- LOT 2 *
- LOT 3 *
- LOT 4 *
- Au plus 5 ans après l'installation du premier contreventement.

* Voir l'échéancier des travaux de construction en annexe pour les dates cible de chacun des lots .

NOTES GÉNÉRALES :

- G.1 Le renforcement de colonne consiste en l'ajout d'une plaque d'acier soudée à la colonne existante sur un seul côté et sur toute sa hauteur.
- G.2 Un contreventement (frein sismique) consiste en un profilé d'acier rectangulaire soudé aux poutres et colonnes à l'aide de plaques et de boulons.
- G.3 Les impacts des travaux d'installation des freins sismiques non-inclus aux lots 1 à 4 ni dans un autre projet courant devront faire l'objet d'un projet distinct.
- G.4 Dans toutes les zones de plafonds démolir et à reconstruire, des travaux modifiant les systèmes de protection incendie, sur l'éclairage et sur la détection seront requis.

ARCHITECTURE:

- A1 Construction de la nouvelle salle mécanique.
- A2 Réaménagement du secteur pour nouvelle salle électrique.

MÉCANIQUE:

- M1 Installation d'une colonne montante de protection incendie

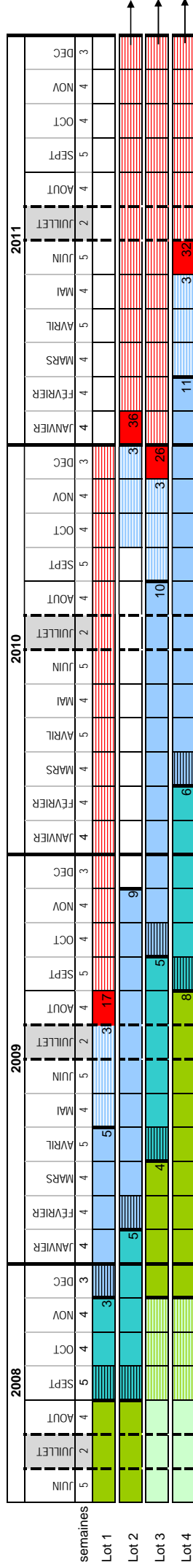
ÉLECTRIQUE:

- E1 Installation des barres blindées pour alimentation des salles d'étage.

- Légende des couleurs :**
- = Période du pré-concept
 - = Période de l'estimation du concept + début de la période du préliminaire
 - = Période de l'estimation du préliminaire + début de la période de l'exécution
 - = Période du concept
 - = Période d'appel d'offres / Addenda / Analyse des soumissions
 - = Période des vacances
 - = Période de l'exécution
 - = Début possible de la construction de la première phase (voir notes 1 et 2) avec nombre approximative des mois

Scénario A

3 phases d'appels d'offres forfaitaires (un entrepreneur général par phase) (note 1)



- Lot 1: Agrandissement de l'aile C11 à C17 incluant la structure, l'enveloppe et le bloc d'ascenseurs (3) des niveaux C1 à C16
- Lot 2: Aménagement intérieur des niveaux C11, CDE12 à CDE16, C17 / Ajout des appentis DE19
- Lot 3: Cour ouest (Urgence / OR / Stérilisation)
- Lot 4: Réaménagement et agrandissement de Neuro AB / Réaménagement du site coté est (stationnement)

NOTES:

(1) Les dates exposées dans ces scénarios seront assujetties à évoluer. Ces dates font suite aux discussions et à l'échéancier présenté le 13 juin 2008 et à la rencontre du 26 juin 2008. Toute modification, ajustement ou évolution de cet échéancier pourrait contraindre ces scénarios à s'y conformer et par conséquent y apporter un changement aux dates présentées. Tout retard dans la réception des études demandées depuis le 19 décembre 2007 et à venir ou dans les prises de décision stratégique ou technique pouvant influencer la date livrable d'un des items de ces scénarios pourra également rendre propice à changement les dates ci-indiquées.

(2) Cet échéancier est basé sur une conversation téléphonique avec M. Pierre Ste-Marie à la Ville de Montréal et ne représentent pas un engagement de la ville.